



Monitoring de l'espace civique lié aux droits de l'enfant au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal

2024



Les idées exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et pas nécessairement celles de Gorée Institute.

Elles s'adressent principalement aux décideurs politiques, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens sur le terrain.

Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de tout ou partie de cette publication doivent être adressées à :

Gorée Institute
Résidence Bibi, Rue des Gourmets
BP: 05 - Île de Gorée, Dakar, Sénégal
Téléphone: +221 33 849 48 49
E-mail: info@goreeinstitut.org

Cet ouvrage est publié avec l'appui financier de Save the Children Suède et Save the Children International dans le cadre du Programme mondiale de renforcement de la société civile



©Copyright, Gorée Institute • 2024

ISBN : 979-10-92136-17-3



Gorée Institute
Résidence Bibi, Rue des Gourmets
B.P.05 – Ile de Gorée
Sénégal



Table des matières

Sigles et abréviations6

Analyse statistique et sociopolitique du monitoring de l'espace civique lie aux droits de l'enfant.....7

1. Introduction 8

2. Méthodologie..... 10

 2.1. Composition du baromètre..... 11

 2.2. Collecte des données..... 13

 2.3. Calcul du baromètre..... 14

Les résultats de l'analyse de l'espace civique..... 16

1. Contexte 16

2. Cadre juridique international..... 18

3. Cadre juridique national 19

3. Espace civique numérique 21

4. Organisations de la société civile en soutien de l'enfance..... 23

5. Restrictions de l'espace civique pour les enfants 25

6. Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants 26

7. Valeurs socioculturelles..... 27

8. Le baromètre de l'espace civique favorable aux enfants 28

Conclusion31

Recommandations31

1. Recommandations principales aux Etats 31

2. Recommandations spécifiques aux Etats 32

3. Recommandations aux organisations de la société civile 33

4. Recommandations aux Organisations internationales et régionales 34

Analyse des données du monitoring de l'espace civique axé sur les droits de l'enfant.....35

1. Contexte..... 36

2. Justification et rappel des objectifs de l'étude..... 37

3. Rappel des objectifs de l'étude 38

3.1. Objectif général	38
3.2. Objectifs spécifiques.....	38
4. Méthodologie.....	38
5. Résultats du baromètre et analyse axée sur les droits de l'enfant	39
5.1. Le contexte.....	40
5.2. Cadre juridique international	51
5.3. Cadre juridique national	51
5.4. Analyse causale sur les violations de droits de l'enfant selon le Baromètre.....	52
5.5. Espace civique numérique	53
5.6. Organisations de la société civile en soutien de l'enfance	55
5.7. Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants	58
5.8. Valeurs socioculturelles	59
6. Conclusion.....	60
7. Recommandations	61
Bibliographie	62

Sigles et abréviations

AFLED	Association des Femmes Leaders pour le Développement
AI	Amnesty International
ASDE	Analyse de Situation des Droits de l'Enfant
ASFC	Avocats Sans Frontières Canada
BICE	Bureau International Catholique de l'enfant
BIDE	Bureau International des Droits des Enfants
CADHP	Commission africaine des Droits des droits de l'homme et des peuples
CAEDBE	Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNLTP	Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
COVID 19	Coronavirus disease 2019
CRC	Comité des droits des enfants des Nations Unies
ECPAT	End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (Mettre fin à la prostitution infantile, à la pédopornographie et au trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle)
FIDH	Fédération Internationale pour les Droits Humains
HCDH-BRAO	Haut-Commissariat aux Droits de Homme - Bureau Régional Afrique de l'Ouest
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
MGF	Mutilations Génitales Féminines
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PDI	Personnes Déplacées Internes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds Nations Unies pour l'enfance)



**Analyse statistique et
sociopolitique du monitoring de
l'espace civique lie aux droits
de l'enfant**

1. Introduction

CIVICUS définit l'espace civique comme le lieu, qu'il soit en ligne ou hors ligne, où les personnes exercent leurs droits civiques, à la liberté d'association (à s'organiser), à la liberté d'expression (à s'exprimer) et au droit de réunion pacifique (entreprendre une action commune). Un espace civique sain permet à la démocratie et à la société de prospérer et constitue l'une des garanties les plus importantes contre la tyrannie, l'oppression et d'autres tendances antidémocratiques. C'est un espace qui permet aux individus de participer à l'élaboration des politiques publiques notamment en accédant aux informations, en instaurant un dialogue, en exprimant leur désaccord et en s'unissant pour exprimer leur point de vue. Cet espace constitue le soubassement même d'une société ouverte et démocratique et son ouverture offre la possibilité aux citoyens et organisations de la société civile de s'organiser, de participer et de communiquer sans entrave.

Selon le rapport de CIVICUS de 2020 sur l'espace civique, il existe des indices D'inégalité, de genre et de développement des jeunes, qui révèlent que certains des pays cibles sont caractérisés par un espace civique obstrué, réprimé ou fermé. Cela s'inscrit dans une tendance à la diminution des libertés civiles, soit en raison de pratiques gouvernementales répressives ou autoritaires, soit en raison d'une fragilité croissante, accélérant ainsi les facteurs de conflit dans plusieurs pays, dont le Niger, le Burkina Faso et le Mali. La plupart de ces pays se situent dans la moitié inférieure des indices de développement de la jeunesse, ce qui met en évidence des inégalités de pouvoir considérables entre les âges qui font que les voix des jeunes et des autres membres de la société civile sont ignorées ou supprimées.

Quant aux enfants, ils restent très affectés par les risques et les incidents résultant du rétrécissement de l'espace civique. En plus d'être victimes des violations de leurs droits au sein de leur communauté, il y a toujours un souci d'harmonisation entre le cadre légal national et les conventions régionales et internationales qui encadrent leur protection. Les enfants et les jeunes, sont affectés de manière disproportionnée par les risques et les incidents résultant de la restriction de l'espace civique. L'une des raisons est que les conditions juridiques, politiques, économiques, sociales et culturelles sont le plus souvent moins favorables aux organisations de jeunesse. Ces organisations disposent

généralement de moins de moyens financiers et de ressources, opèrent parfois en tant que groupes ou mouvements informels et sont moins connectés aux arènes établies de la société civile et aux réseaux sociaux protecteurs. Leurs organisations peuvent également avoir une capacité limitée à identifier et à gérer les risques, bien qu'elles aient souvent plus de capacité à mobiliser leurs pairs et à créer le changement.

Le rétrécissement de l'espace civique présente des défis pour les jeunes et les enfants et il est essentiel de comprendre les implications spécifiques de l'espace civique et les risques associés pour mieux soutenir les enfants et les jeunes d'une part, et les organisations d'enfant d'autre part, à réclamer leurs espaces civiques et à trouver des voies appropriées pour l'expression de leur voix.

Dans ce contexte, le Gorée Institute a mis sur pied ce projet de monitoring et d'analyse de l'espace civique lié aux droits de l'enfant afin de procéder à la collecte de données qualitatives et quantitatives en vue d'une analyse sociopolitique pour appréhender les causes et les conséquences du rétrécissement de l'espace civique sur les droits des enfants, les organisations de défense et de promotion des droits des enfants, les institutions en charge de la protection des enfants et ainsi dégager les pistes d'amélioration d'une meilleure prise en compte des droits des enfants relative à l'espace civique.

Cette analyse permet d'identifier les principaux acteurs de protection des droits de l'enfant et de les accompagner dans leurs actions de promotion, de protection des droits de l'enfant et de l'espace civique au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal. Elle aidera les acteurs concernés à avoir une meilleure connaissance des changements et des dynamiques de l'espace civique, la situation des droits de l'enfant dans leur pays ainsi que l'élaboration d'un baromètre permettant d'évaluer l'espace civique lié au droit de l'enfant en Afrique de l'Ouest.

L'objectif général de ce monitoring est de produire un baromètre sur la situation de l'espace civique lié aux droits de l'enfant au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal et de justifier de la nécessité ou non de recourir à un plaidoyer efficace basé sur des preuves pour influencer la mise en œuvre des politiques, du cadre juridique et des pratiques en matière de protection des droits de l'enfant dans ces pays.

Il s'agit de l'un des principaux résultats attendus du « Programme mondial de renforcement de la société civile (2021-2026) », en partenariat avec Save the Children et d'autres organisations de la société civile de défense des droits de l'enfant dans les États cibles d'Afrique de l'Ouest. Cette approche se veut innovante dans la mesure où la plupart des études menées sur l'espace civique sont principalement orientées vers les droits humains (Le HCDH et la protection et l'élargissement de l'espace civique ; Promotion de l'espace civique et protection des défenseurs des droits de l'homme ; Rétrécissement de l'espace de la société civile etc.) et les résultats qui en découleront permettront de jauger l'impact de la restriction de cet espace sur les droits des enfants.

2. Méthodologie

Conformément aux objectifs de l'étude, la démarche de l'élaboration du baromètre sur la situation de l'espace civique lié aux droits de l'enfant au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal devait être participative. Il s'agit de mobiliser le maximum de parties prenantes à toutes les phases, depuis la préparation des indicateurs et à leurs validations jusqu'aux étapes de la collecte des données. La première phase consiste à l'élaboration des indicateurs suivie de leur validation lors d'un atelier de validation ayant regroupé l'ensemble des parties prenantes au projet, à savoir les membres des organisations de la société civile de défense des droits des enfants, les partenaires techniques et financiers et les ministères. La seconde phase était l'élaboration des outils de collecte, le recrutement et la formation des moniteurs, suivi de la collecte et l'analyse des données.

2.1. Composition du baromètre

La liste des dimensions et des indicateurs est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 1: Composition du baromètre

DIMENSION	INDICATEURS
Contexte	Contexte sociopolitique
	Contexte sécuritaire
	Contexte humanitaire
	État de droit
Cadre juridique international	Ratification convention internationale relative aux droits des enfants
	Ratification protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communication
	Ratification protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés
	Ratification protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
	Ratification charte africaine des droits et du bien-être des enfants
Cadre juridique national	Responsabilité de l'État dans l'établissement de l'état civil des enfants
	Connaissance des enfants de leurs droits
	Formation des enfants sur leurs droits civiques
	Politiques de sauvegarde des enfants
	Adoption du Code de l'enfant
	Influence des groupes anti-droits de l'Homme
	Statut des structures d'éducation religieuse
	Politiques de promotion des enfants
	Mécanismes de promotion et de protection par les enfants
	Droit d'expression des enfants
	Doit d'opinion des enfants
	Droit à participer à la gestion des affaires publiques en général
	Dynamisme du parlement des enfants
	Liberté de réunion et de manifestation des enfants
	Situation défenseurs des droits des enfants
	Situation des enfants défenseurs des droits humains
	Accès à la justice des enfants
	Budget sensible à l'enfance au niveau de l'État

DIMENSIONS	INDICATEURS
Espace civique numérique	Présence des enfants sur internet
	Formation des enfants à l'internet
	Risques encourus par les enfants en ligne
	Mesures de protection des enfants en ligne
	Engagement civique en ligne par les acteurs institutionnels
	Possibilités des gouvernants de réduire l'espace civique en ligne
Organisations de la société civile en soutien de l'enfance	Liberté d'association
	Liberté de réunion et de manifestation
	Liberté d'expression et d'opinion
	Capacités organisationnelles et administratives
	Expertise
	Autofinancement
	Part du budget de l'État allouée aux OSC en soutien des enfants
	Part du budget des Collectivités territoriales allouée aux OSC en soutien de l'enfance
	Accès des OSC à la justice
	Coordination entre OSC de défense de l'enfance
	Intégration des OSC au niveau du mécanisme de coordination
Restrictions de l'espace civique pour les enfants	Niveau d'engagement civique des enfants
	Protection de l'intérêt supérieur des enfants
	Droit de vivre et de survivre et de se développer des enfants
	Non-discrimination à l'égard des enfants
	Respect des opinions des enfants
	Impact spécifique pour les filles
	Développement économique social inclusif
Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants	Mesures d'ordre juridique et institutionnel
	Mesures d'ordre économique
	Mesures d'ordre politique
	Mesures d'ordre socioculturel
Valeurs socioculturelles	Influence des valeurs socioculturelles sur les droits civils et politiques des enfants

2.2. Collecte des données

La technique de collecte des données auprès des cibles a été l'entretien dirigé et l'outil était un questionnaire structuré suivant les indicateurs préalablement établis à cet effet. Les données ont été collectées auprès d'environ 350 acteurs par pays comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2: Liste des acteurs interviewés

	Burkina Faso	Mali	Côte d'Ivoire	Sénégal	Total
Administration locale	25	28	31	26	110
Assemblée nationale	15	25	20	19	79
OSC pour enfants	26	24	22	20	92
Mouvements d'enfants	10	26	18	14	68
Ministère de la justice	27	28	25	20	100
Ministère de l'intérieur	25	25	28	20	98
Ministère de la famille en charge de la protection de l'enfant	26	26	25	18	95
PTF	23	23	27	27	100
Les leaders communautaires	51	51	43	52	197
Organes de droits humains	50	49	37	46	182
Citoyens	48	51	59	54	212
Total	326	356	335	316	1333

Pour mener cette étude cinq moniteurs par pays ont été formés sur le questionnaire et l'application de collecte. Les entretiens face-à-face ont été menés à l'aide d'une tablette ou d'un smartphone avec l'application Open Data Kit (ODK). En effet, l'utilisation de cette application pour la collecte des données a été motivée par le fait qu'elle remplace le formulaire papier et a pour mérite de réduire le temps qui sépare la collecte et la disponibilité des données en éliminant les étapes intermédiaires de codification et de saisie et diminue par la même occasion les erreurs de saisie.

2.3. Calcul du baromètre

Le baromètre sur la situation de l'espace civique lié aux droits de l'enfant est composé d'indicateurs variés, mesurés en différentes unités allant de la liberté d'expression à la ratification de textes internationaux. Cela peut rendre difficile l'agrégation des indicateurs en une mesure. Par conséquent, tous les indicateurs sont normalisés de sorte qu'ils se situent entre 0 et 1, 0 désignant un espace civique fermé et un espace civique ouvert. Une procédure de normalisation simple, appelée procédure de changement d'échelle min-max, est utilisée. Chaque indicateur pour chaque dimension et pays est normalisé selon la formule suivante :

$$1 - \frac{Ind - Ind_{min}}{Ind_{max} - Ind_{min}}$$

où Ind_{max} et Ind_{min} sont les valeurs maximum et minimum de chaque indicateur.

Il convient de noter que pour les indicateurs dont la valeur la plus faible reflète un espace civique plus ouvert, par exemple, l'influence moins grande des groupes anti-droits de l'Homme signifie un espace civique plus ouvert, la formule est ajustée comme suit :

$$1 - \frac{Ind - Ind_{min}}{Ind_{max} - Ind_{min}}$$

Les calculs globaux du baromètre sont basés sur la somme des moyennes de toutes les dimensions. Chacun des indicateurs est assorti de la même pondération dans le calcul des scores des dimensions en utilisant la somme des moyennes des indicateurs dans une dimension.

Le baromètre peut être subdivisé en 5 catégories suivantes :



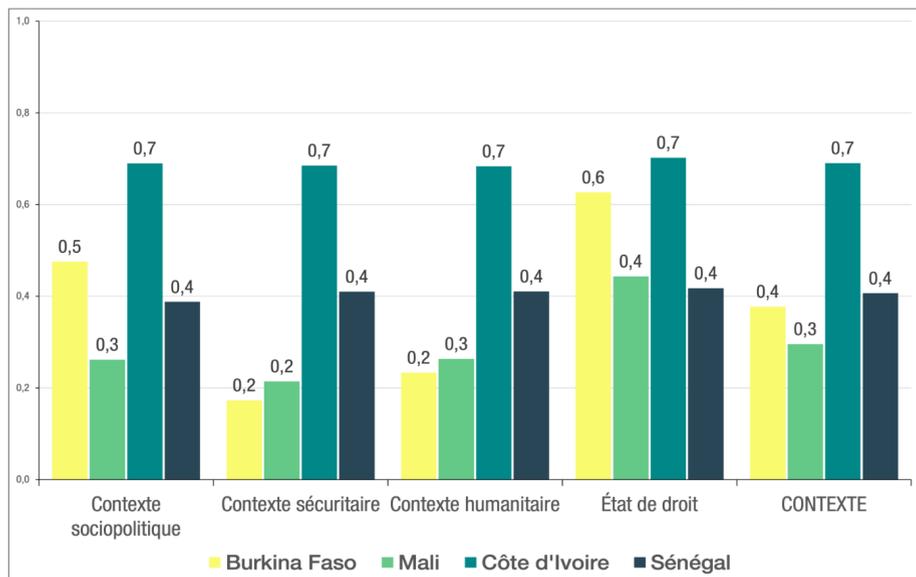


**Les résultats de l'analyse de
l'espace civique**

Les résultats de l'analyse de l'espace civique

1. Contexte

Graphique 1 : Les indicateurs de la dimension contexte selon les pays



S'agissant du contexte on observe une nette différenciation entre les pays. Avec un score de 0,7, le contexte est plus favorable à la promotion d'un espace civique pour les enfants en Côte d'Ivoire. Ce score a été obtenu aussi bien en ce qui concerne la sécurité, la situation humanitaire, la situation sociopolitique mais également l'état de droit. Malgré les séquelles issues des coups d'Etat, la situation politique apparaît stable dans l'ensemble. La situation économique reste également robuste en dépit de la COVID et de la situation en Ukraine.

En revanche dans les trois (3) autres pays, le contexte apparaît comme une contrainte pour la promotion des droits des enfants. Le Mali et le Burkina Faso¹ constituent des pays en transition avec une certaine fragilité politique

et une insécurité liée au terrorisme². Il s'y ajoute une restriction des droits humains qui fragilise l'Etat de droit.

Des arrestations jugées arbitraires ont été relevées.³ Avec des scores respectifs 0,6 et 0,3 la situation de l'Etat de droit est plus satisfaisante au Burkina Faso qu'au Mali.

S'agissant du Mali, le Bureau International Catholique de l'enfant soulignait à juste titre « l'impact disproportionné du conflit armé sur les enfants et ses conséquences dévastatrices. Les enfants ne sont pas simplement des victimes collatérales du borbier conflictuel au Mali, mais les principales victimes directes et indirectes d'un contexte d'instabilité profonde qui érode leurs droits de victimes innocentes ». ⁴ Suivant une évaluation, les personnes en situation de besoins sont constituées à 52% d'enfants⁵.

Au Burkina Faso, le nombre d'enfants ayant besoin de protection a été multiplié par 10 au moins, passant de 35 800 enfants en 2019 à 368 000 en 2020⁶.

On compte aujourd'hui environ **1,9 million de personnes déplacées** à l'intérieur du pays au Burkina Faso, et plus de la moitié d'entre elles sont des enfants.

Au Sénégal on assiste notamment depuis 2021 à une restriction des droits avec des interdictions systématiques des manifestations avec un nombre importants d'arrestations⁷ et de pertes en vies humaines. L'élection présidentielle prévue en 2024 n'est pas étrangère à cette situation. Pour rappel le principal opposant au pouvoir Ousmane SONKO a été condamné à deux (2) ans de prison ferme à la suite d'accusations de viol disqualifiées en corruption de jeunesse. Il est également poursuivi pour appel à l'insurrection, association de malfaiteurs, atteinte à la sûreté de l'État, association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, complot contre l'autorité de l'État, actes et manoeuvre à compromettre la sécurité publique et vol de téléphone portable d'un gendarme. L'on redoute que sa non-participation à l'élection présidentielle soit à l'origine d'autres troubles politiques.

² Sur le contexte politique et sécuritaire au Burkina Faso et au Mali voir Afrikajom Center, Sécurité et droits humains en Afrique de l'Ouest et au Sahel : défis et perspectives -Cas du Mali, du Burkina Faso et du Niger, 2020.

³ <https://www.hrw.org/fr/news/2022/08/09/mali-des-reformes-concernant-les-droits-humains-sonit-cruciales-pour-un-regime-civil> , consulté le 23-11- 2023

⁴ https://bice.org/app/uploads/2021/12/3.BICE-BNCE-Mali_Prise-de-position-2020.pdf consulté le 22 -11-2023

⁵ Voir OCHA, Aperçu des besoins humanitaires, Mali, Février, 2022.

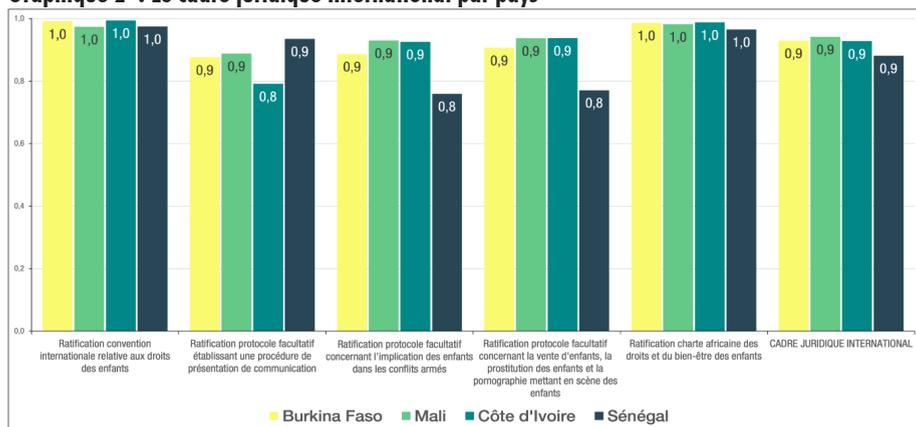
⁶ <https://www.unicef.org/wca/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/23-millions-denfants-auront-besoin-de-protection-dans-la-r%C3%A9gion-du-sahel#:~:text=Au%20Burkina%20Faso%2C%20le%20nombre,plus%20que%20l'ann%C3%A9e%20derni%C3%A8re> , consulté le 26-11-2023

⁷ FIDH, « Sénégal : menace sur la démocratie et l'État de droit, les droits fondamentaux en péril », <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/senegal/senegal-menace-sur-la-democratie-et-l-etat-de-droit-les-droits>, consulté le 25-11-2023,

Le Sénégal n'a ainsi obtenu qu'un score de 0,4 en ce qui concerne l'Etat de droit. Ce score peut être justifié par un déficit de confiance dans la justice jugée par une bonne partie de l'opinion comme partisane et instrumentalisée par l'exécutif. Les enfants n'ont pas été épargnés par les manifestations de ces dernières années en tant que victimes de violences physiques mais également en raison de leur exposition à la violence véhiculée à travers les réseaux sociaux. La situation politique reste encore volatile.⁸

2. Cadre juridique international

Graphique 2 : Le cadre juridique international par pays



Les quatre (4) pays affichent un très haut niveau de ratification des conventions relatives aux droits des enfants. Le Sénégal apparaît comme le moins performant en ce qui concerne le protocole facultatif relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés et le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et pornographie mettant en scène des enfants.

Le cadre juridique international apparaît globalement favorable à la promotion de l'espace civique pour les enfants.

On peut toutefois estimer que les scores apparaissent dans un certain sens très flatteurs en raison des difficultés de mise en œuvre des conventions que connaissent les Etats.

Au Burkina Faso, par exemple, de nombreux aspects de la justice juvénile, tel que prévu notamment dans l'article 40 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), ne sont pas pris en compte par la loi n° 015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger. Ainsi dans le

⁸ <https://www.iris-france.org/176416-le-senegal-a-un-point-de-bascule-une-lecture-politique> « Le Sénégal à un point de bascule. Une lecture politique », consulté le 23-11-2023

cadre de la garde à vue, la loi ne donne pas de délai pour que le prévenu parle à sa famille pendant l'enquête préliminaire.

Le Sénégal n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communication. Par ailleurs, l'adoption du Code de l'enfant n'est pas encore effective⁹.

En Côte d'Ivoire l'invocabilité des dispositions de la Convention relative aux droits des enfants devant les juridictions n'est pas encore acquise.¹⁰

3. Cadre juridique national

Tableau 3 : Le cadre juridique national par pays

	Burkina Faso	Mali	Côte d'Ivoire	Sénégal
Responsabilité de l'État dans l'établissement de l'état civil des enfants	0,7	0,4	0,7	0,4
Connaissance des enfants de leurs droits	0,2	0,3	0,4	0,3
Formation des enfants sur leurs droits civiques	0,3	0,3	0,4	0,3
Politiques de sauvegarde des enfants	0,5	0,4	0,6	0,4
Adoption du Code de l'enfant	0,7	0,7	0,9	0,8
Influence des groupes anti-droits de l'Homme	0,5	0,3	0,2	0,3
Statut des structures d'éducation religieuse	0,4	0,4	0,5	0,4
Politiques de promotion des enfants	0,5	0,4	0,6	0,4
Mécanismes de promotion et de protection par les enfants	0,3	0,4	0,4	0,4
Droit d'expression des enfants	0,3	0,4	0,5	0,4
Droit d'opinion des enfants	0,3	0,4	0,5	0,3
Droit à participer à la gestion des affaires publiques en général	0,2	0,3	0,3	0,3
Dynamisme du parlement des enfants	0,2	0,5	0,4	0,3
Liberté de réunion et de manifestation des enfants	0,3	0,5	0,5	0,3
Situation des défenseurs des droits des enfants	0,5	0,5	0,6	0,4
Situation des enfants défenseurs des droits humains	0,2	0,4	0,5	0,3
Accès à la justice des enfants	0,5	0,5	0,5	0,4
Budget sensible à l'enfance au niveau de l'État	0,4	0,3	0,5	0,3
CADRE JURIDIQUE NATIONAL	0,4	0,4	0,5	0,4

Le cadre juridique national à la différence du cadre juridique international constitue une contrainte pour l'espace civique des enfants y compris pour la

⁹ Comité des droits de l'enfant, Rapport valant sixième et septième rapports périodiques soumis par le Sénégal en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2021, décembre 2022

¹⁰ Voir le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport de la Côte d'Ivoire, <https://www.ohchr.org/fr/2019/05/committee-rights-child-examines-report-cote-divoire>, consulté le 23-11-23

Côte d'Ivoire qui enregistre la meilleure performance avec un score de 0,5. Cette situation s'explique essentiellement par la méconnaissance par les enfants de leurs droits et l'inefficacité des mécanismes de promotion et de protection des droits des enfants. On relèvera cependant des résultats encourageants du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire¹¹ en ce qui concerne la responsabilité de l'Etat relativement à l'état-civil des enfants à la différence du Mali et du Sénégal.

Au Sénégal, 27,2% des enfants de moins de 5 ans n'ont aucune reconnaissance civile¹². Au Mali, environ 13% des enfants ne sont pas enregistrés à la naissance selon l'enquête démographique et de Santé¹³.

Le score de la Côte d'Ivoire apparaît flatteur en ce sens que malgré les efforts des autorités des statistiques récentes montrent que 35% des enfants de moins de cinq (5) ne sont pas déclarés contre 29% en 2019 selon l'UNICEF¹⁴.

Les faibles scores obtenus pour cette composante s'expliquent parfois par l'absence d'harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales, la non-adoption du Code de l'enfant (Sénégal) ou l'absence de Code (Côte d'Ivoire, la léthargie de certains mécanismes comme le Parlement des enfants (Sénégal) ou leur accès limité (enfants ayant de bons résultats scolaires en Côte d'Ivoire). Toujours en Côte d'Ivoire, la législation ne criminalise pas l'organisation de voyages et de déplacements ayant explicitement ou implicitement pour but de faire participer un ou plusieurs enfants à des activités sexuelles.

Le phénomène des enfants talibés au Sénégal et au Burkina Faso ou encore des enfants microbes en Côte d'Ivoire traduit une défaillance des systèmes de protection de l'enfance dans ces deux (2) pays.

Les scores ont obtenu relativement au Code de l'enfant compris entre 0,7 et 0,9 paraissent trop élevés en ce qui concerne en particulier le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Une étude commanditée par Bureau Régional Afrique de l'Ouest du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH-BRAO) a révélé que les propositions contenues dans ce projet de code ne pourraient pas assurer une protection efficace des droits de l'enfant. Il a été ainsi recommandé de lui donner une nouvelle orientation avec des dispositions protectrices efficaces assorties de sanctions et de le finaliser dans les meilleurs délais.

¹¹ Il y a des études qui présentent le problème de la déclaration des enfants comme un véritable problème ; Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. La situation des enfants dans le monde, 2021. p.232

¹² <https://www.humanium.org/fr/senegal/> , consulté le 26-11- 2023

¹³ <https://www.unicef.org/mali/recits/chaque-naissance-compte-et-doit-etre-declaree#:~:text=Au%20Mali%2C%20environ%2013%25%20des,de%20gar%C3%A7ons%20sans%20identit%C3%A9%20juridique> , consulté le 26-11-2023.

¹⁴ <https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20231122-c%C3%B4te-d-ivoire-35-des-enfants-de-moins-de-5-ans-non-d%C3%A9clar%C3%A9s-%C3%A0-la-naissance> , consulté le 26-11-2023

Au Mali les violences basées sur le genre ne sont pas formellement interdites par le cadre juridique national.

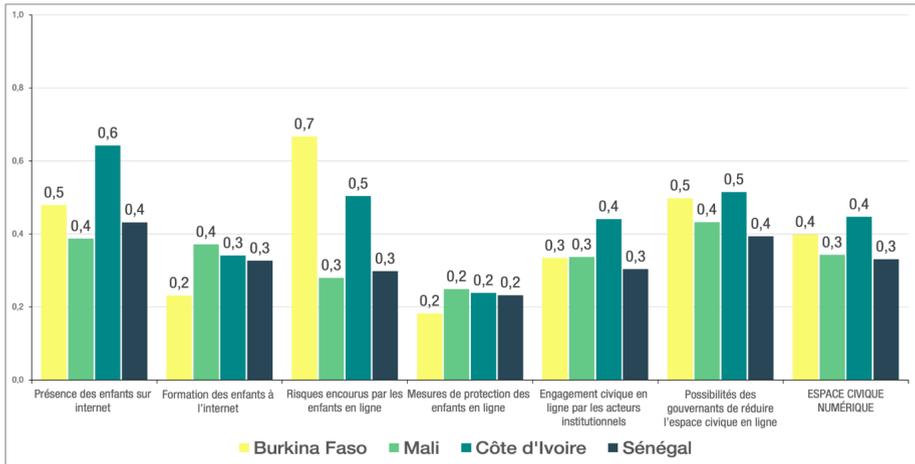
Dans son rapport au Comité des droits des enfants des Nations Unies (janvier 2013) la délégation du Burkina Faso justifiait la faiblesse de la politique de promotion et de protection des enfants par l'insuffisance des ressources financières; l'ineffectivité dans l'application de certains textes protégeant l'enfant; l'absence de dispositions normatives internes de mise en œuvre de certaines dispositions des Protocoles; ou encore l'insuffisance de structures de prise en charge des enfants en difficulté. Ces difficultés sont partagées à des degrés différents par les quatre (4) pays¹⁵.

Le cadre juridique national de promotion et de protection de l'enfance des différents pays doit en conséquence être amélioré¹⁶.

3. Espace civique numérique

Avec des scores compris entre 0, 4 et 0,3, l'espace civique numérique ne constitue pas encore un cadre de promotion des droits des enfants dans les différents pays.

Graphique 3: L'espace civique numérique par pays



¹⁵ BIDE « Analyse de la protection de l'enfance au Sénégal », <https://www.ibcr.org/fr/nouvelles/analyse-de-la-protection-de-l'enfant-au-senegal/#~:text=Mais%20plusieurs%20lacunes%20persistent%20%3A%20le,l'enfant%20dans%20le%20pays>, consulté le 26-11-2023

¹⁶ Bureau International des Droits des Enfants (BIDE), Etat des lieux – Le système de protection de l'enfant du Burkina Faso et les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants : une analyse systémique basée sur les droits des enfants : comprendre pour agir, Mars 2023, p26

La présence des enfants sur Internet est globalement faible même si elle est notable en Côte d'Ivoire avec un score de 0,6. Ceci confirme une étude de l'UNICEF suivant laquelle **en Afrique environ trois (3) jeunes sur cinq (5) ne sont pas connectés**¹⁷. Les risques encourus plus importants au Burkina Faso avec un score de 0,7 restent moyens en Côte d'Ivoire et faibles au Sénégal et au Mali. On observe la faiblesse des mesures de protection en ligne des enfants dans les quatre (4) pays. En même temps du fait de la faiblesse des possibilités pour les gouvernants de réduire l'espace civique numérique, il apparaît que c'est l'absence d'une véritable politique de promotion de cet espace aussi bien par les États et les organisations de soutien qui expliquerait les faiblesses de l'espace civique numérique comme cadre de promotion des droits des enfants.

On peut toutefois douter de la faiblesse des possibilités pour les gouvernants de réduire l'espace civique. Pour ne prendre que l'exemple du Sénégal, on a assisté à des suspensions d'internet pour des raisons de sécurité à la suite de troubles politiques. Il est de même au Mali même sous le régime du Président Ibrahim Boubacar Keita en particulier lors de l'élection présidentielle de 2018. Au Burkina Faso les restrictions ont été constatées lors de rumeurs de coup d'Etat et de manifestations antifrancophones sous le régime du Président Kaboré.

Par ailleurs, la faible exposition des enfants ne doit pas faire perdre de vue l'importance des risques encourus qui ont pour noms : le harcèlement sexuel comme outil d'intimidation et de coercition, la cyber intimidation, les menaces sur les réseaux sociaux ou l'atteinte à la réputation. Ces risques doivent conduire les parents, les tuteurs des enfants et les Etats à prendre des mesures de protection des enfants qui cependant doivent être associées avec le besoin de développer chez les enfants une culture du numérique. Il s'agira d'enseigner aux enfants les opportunités que présentent Internet ainsi que ses risques et comment y faire face.

Le Sénégal a, dans cette perspective, adopté un plan national de protection de l'enfant sur internet en 2018.

Des lacunes sont relevées dans la législation ivoirienne en ce qui concerne la protection des enfants en ligne contre l'exploitation sexuelle en ligne¹⁸.

Il en est de même pour la législation malienne, aucune disposition du droit malien ne faisant pas référence de façon spécifique à la pédophilie, au recours aux images pédopornographiques via internet et les réseaux sociaux, au tourisme sexuel.¹⁹

¹⁷ UNICEF, La situation des enfants dans le monde – Les enfants dans un monde numérique, 215 p, p.46

¹⁸ ECPAT International, Note d'information – Exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2023/03/ECO-BRIEFING_Cote-dIvoire_2023_Final-20-February-2023.pdf, consulté le 22-11-2022

¹⁹ Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali – BNCE-MALI Bureau International Catholique de l'Enfance – BICE, « Les médias numériques et les droits de l'enfant », Soumission

4. Organisations de la société civile en soutien de l'enfance

La situation des organisations de la société en soutien de l'enfance apparaît difficile et leur soutien à l'enfance très limité. Seule la Côte d'Ivoire a obtenu le score moyen de 0,5, le score des autres pays étant de 0,4.

Les acquis des OSC tiennent principalement à la liberté d'association même si le score du Sénégal reste moyen ou encore à l'accès à la justice pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali avec respectivement des scores de 0,7, 0,6 et 0,7. Sur ce point, le Sénégal enregistre un score négatif de 0,4.

Tableau 4 : Organisations de la société civile en soutien de l'enfance

	Burkina Faso	Mali	Côte d'Ivoire	Sénégal
Liberté d'association	0,7	0,6	0,7	0,5
Liberté de réunion et de manifestation	0,6	0,5	0,7	0,4
Liberté d'expression et d'opinion	0,6	0,5	0,6	0,4
Capacités organisationnelles et administratives	0,5	0,5	0,5	0,4
Expertise	0,5	0,4	0,6	0,4
Autofinancement	0,2	0,3	0,3	0,3
Part du budget de l'État allouée aux OSC en soutien des enfants	0,2	0,3	0,3	0,4
Part du budget des Collectivités territoriales allouée aux OSC en soutien de l'enfance	0,1	0,3	0,2	0,3
Accès des OSC à la justice	0,7	0,6	0,7	0,4
Coordination entre OSC de défense de l'enfance	0,5	0,4	0,5	0,4
Intégration des OSC au niveau du mécanisme de coordination	0,4	0,4	0,5	0,4
Existence d'OSC dirigées par des enfants	0,1	0,4	0,4	0,3
Existence de stratégies des OSC contre la restriction de l'espace civique	0,3	0,4	0,4	0,4
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN SOUTIEN DE L'ENFANCE	0,4	0,4	0,5	0,4

Il en est de même en ce qui concerne les libertés de manifestation, de réunion et d'expression qui, à des degrés différents, sont relativement garanties en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso avec des scores positifs à la différence du Sénégal qui obtient un score négatif 0,4. Des restrictions ont été cependant

notées au Mali et au Burkina Faso sous les transitions. Le 30 septembre 2022 le régime de transition au Burkina dirigé par le Capitaine Traoré a annoncé la suspension des activités des partis politiques et des organisations de la société civile. Cette mesure a été condamnée par le Haut -Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

L'efficacité des OSC reste entravée par des faiblesses structurelles avec des capacités organisationnelles limitées, la faiblesse du soutien des États et des collectivités locales et de l'autofinancement²⁰. Aucun État n'a obtenu un score positif en ce qui concerne le soutien financier des collectivités publiques et l'autofinancement. Six (6) cliniques de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire créées pour la prise en charge judiciaire des femmes et enfants victimes de violences basées sur le genre ont cessé de fonctionner depuis novembre 2021 faute de financement²¹.

Il convient de souligner que les États ne parviennent pas encore à respecter leurs engagements en matière de budget consacré à l'enfance. Pour ne prendre que l'exemple du Sénégal, la proportion du budget de l'État consacré à la protection de l'enfant, actuellement de 0,05%, pourrait être augmenté en lien avec les engagements pris dans le cadre de la Politique de la CEDEAO pour l'Enfance (2019- 2030) qui propose un objectif de 3%.

On observera que pour cette composante, le Sénégal n'a obtenu aucun score positif. Ceci s'explique sans doute par les restrictions de l'espace civique ces dernières années au-delà des problèmes de gouvernance auxquels font face les OSC.

Une dernière observation concerne la faible implication des enfants dans la gouvernance des OSC. Le meilleur score obtenu par le Mali et la Côte d'Ivoire est seulement de 0,4. Une situation peu favorable à l'expression réelle des besoins des enfants.

²⁰ Pour une analyse complète du financement des OSC voir Etude Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Économie, Etude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités, Rapport 2018

²¹ ECPAT International, Note d'information – Exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2023/03/ECO-BRIEFING_Cote-dIvoire_2023_Final-20-February-2023.pdf, consulté le 22 -11-2023

5. Restrictions de l'espace civique pour les enfants

Les restrictions de l'espace civique ont un impact global négatif sur les droits fondamentaux des enfants²². Le niveau d'engagement civique reste faible dans les quatre (4) pays avec des scores compris entre 0,3 et 0,4. L'impact sur le développement économique et social est très négatif en ce sens que le meilleur score obtenu par la Côte d'Ivoire est seulement de 0,5.

Tableau 5: Restrictions de l'espace civique pour les enfants par pays

	Burkina Faso	Mali	Côte d'Ivoire	Sénégal
Niveau d'engagement civique des enfants	0,3	0,4	0,4	0,4
Protection de l'intérêt supérieur des enfants	0,5	0,5	0,6	0,4
Droit de vivre et de survivre et de se développer des enfants	0,6	0,5	0,6	0,5
Non-discrimination à l'égard des enfants	0,5	0,5	0,6	0,4
Respect des opinions des enfants	0,3	0,4	0,5	0,4
Impact spécifique pour les filles	0,3	0,4	0,5	0,4
Développement économique social inclusif	0,3	0,4	0,5	0,3
RESTRICTIONS DE L'ESPACE CIVIQUE POUR LES ENFANTS	0,4	0,4	0,5	0,4

On observe un léger mieux en ce qui concerne le droit de vie, de survivre et de se développer où seul le Sénégal obtient le score le plus faible soit 0,5.

Les enfants restent inaudibles en partie en raison des normes sociales qui soutiennent le leadership des adultes²³. Tous les pays ont obtenu sur ce point des scores faibles. Le meilleur score attribué à la Côte d'Ivoire est seulement de 0,5. Des organisations de la société civile tentent tant bien que mal à solliciter l'avis des enfants dans le cadre de leurs activités en soutien à l'enfance. L'institution de parlements des enfants s'inscrit également dans ce cadre.

Bien que les différents pays ont obtenu un score moyen, mais positif, il apparaît que dans certains pays comme le Mali le droit de vivre et de se développer n'est plus garanti dans certaines régions où les enfants sont victimes d'attaques et de

²² Kponvi.G.A (2022). Liberté d'expression et régime militaire au Sahel : Cas du Mali et du Burkina Faso, WACSeries, Issue Paper, Vol. 8, Issue 2, West Africa Civil Society Institute, Accra, Ghana.

²³ Plan International, « Comment être un meilleur soutien pour les enfants et les jeunes affectés par les restrictions de l'espace civique ? -Approches de gestion des risques avec les jeunes », <https://plansverige.org/app/uploads/2021/11/policy-brief3-des-enfants-des-jeunes-et-lespace-civique-fra.pdf>, consulté le 22-11-2023

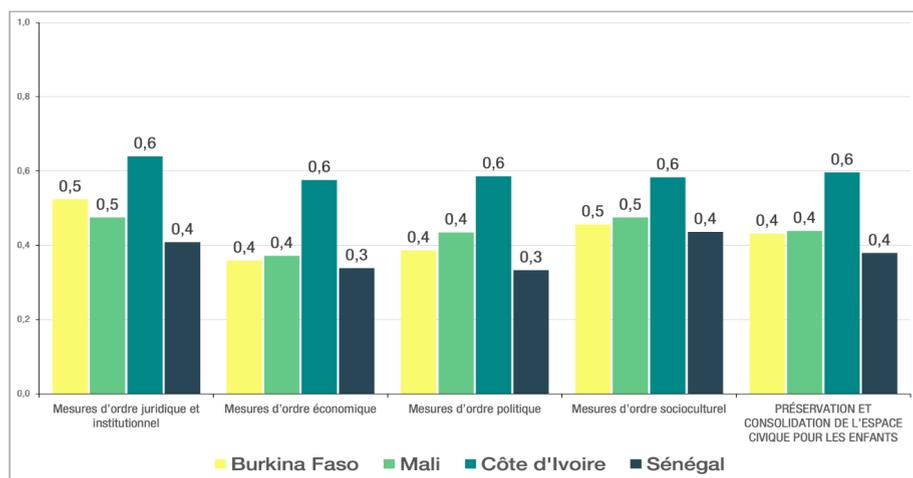
tueries.

L'impact des restrictions de l'espace civique a un impact aussi négatif pour les filles. Le meilleur score a été obtenu par la Côte d'Ivoire, soit 0,5. Cette situation s'explique par le fait que la fille est plus sujette à des restrictions que le garçon en raison de leur perception différenciée dans les sociétés africaines. L'inégalité de genre véhicule en effet certains stéréotypes à leur égard.

La comparaison des pays montre également que les droits des enfants sont plus affectés par les restrictions de l'espace civique au Sénégal. Ce résultat peut s'expliquer par une perception différenciée de l'impact des restrictions de l'espace civique sur les enfants.

6. Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants

Graphique 4: Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants par pays



On observe que pour cette composante, la Côte d'Ivoire a obtenu le meilleur score soit 0,6. Les autres pays ont obtenu un score identique, mais négatif, soit 0,4. L'analyse désagrégée des mesures de consolidation de l'espace montre également que la Côte d'Ivoire fait mieux tant en ce qui les mesures d'ordre institutionnel et juridique, les mesures d'ordre économique, les mesures d'ordre politique que les mesures d'ordre socioculturel avec un score identique de 0,6.

Au niveau pays, on constatera que les mesures prises par le Sénégal apparaissent insuffisantes quelque soit, par ailleurs, la catégorie de mesures considérées.

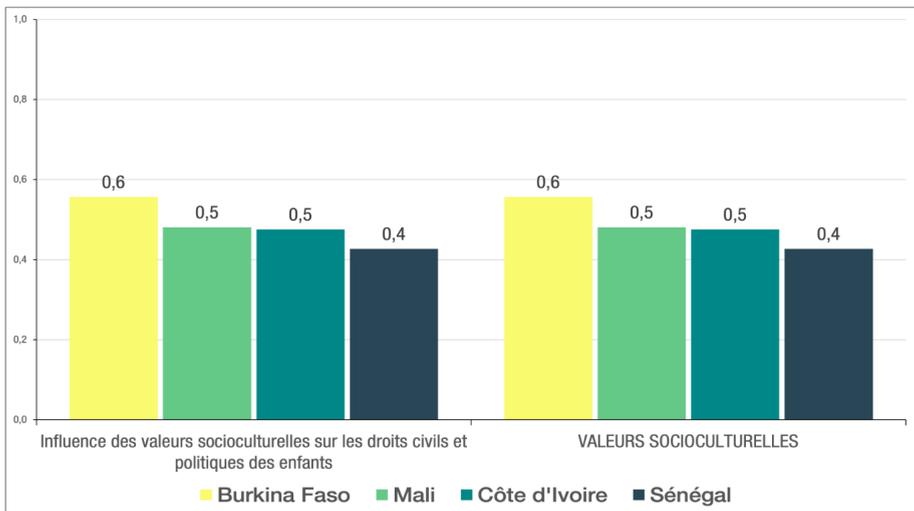
Le Burkina Faso a obtenu des scores positifs en ce qui concerne les mesures d'ordre institutionnel et juridique et les mesures d'ordre socioculturel même si ces scores restent très moyens soit 0,5. En revanche, les mesures d'ordre économique et d'ordre politique apparaissent faibles avec un score de 0,4.

Le Mali se retrouve dans la même situation que le Burkina Faso avec un score identique pour toutes les catégories de mesures prises pour la consolidation et la préservation de l'espace civique.

Plusieurs organisations nationales et internationales se sont impliquées dans la défense de l'espace civique. Ainsi Avocats Sans Frontières Canada (ASFC), la Fédération Internationale pour les droits humains (FIDH) et Amnesty International (AI) avaient soumis une note auprès de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour dénoncer les violations des libertés au Mali. D'autres organisations comme l'Association des Femmes Leaders pour le Développement (AFLED) œuvrent pour une participation des organisations de la société civile aux mécanismes, dont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), qui sont ouverts à la participation de la société civile.

7. Valeurs socioculturelles

Graphique 5 : Valeurs socioculturelles par pays



Les valeurs socioculturelles influencent moyennement l'espace civique des enfants. On observe toutefois que cet impact est variable selon les pays. Elles sont plus marquées au Burkina Faso avec un score de 0,6 et ont moins

d'influence au Sénégal avec un score de 0,4. L'influence apparaît moyenne en Côte d'Ivoire et au Mali avec un score de 0,5.

Il y a lieu de considérer que les droits des enfants tels que conçus par les conventions internationales sont perçus dans les sociétés traditionnelles africaines en général comme étant le reflet des valeurs occidentales mettant davantage l'accent sur les droits que sur les devoirs de l'enfant. Ils sont parfois perçus comme un obstacle à leur éducation et un moyen de perversion des valeurs traditionnelles.

La perception en soi de l'enfant est assez ambivalente. Positivement, il est perçu comme le ciment du couple, la relève, un bras valide²⁴. A ce titre, il est valorisé de sorte que cela peut se traduire par son émancipation synonyme d'une reconnaissance d'un certain nombre de droits dans la société. Il est ainsi regardé comme majeur bien que la loi ne lui reconnaisse guère ce statut. Négativement, il est aussi perçu comme un être fragile inapte à exercer certains droits reconnus par certaines conventions internationales voire certaines lois nationales.

Au Sénégal, ce sont ces valeurs sociétales qui seraient à l'origine des blocages de l'adoption de la loi portant statut des daaras ou encore du retard dans l'adoption du Code de l'enfant²⁵.

En Côte d'Ivoire, des pratiques plus « traditionnelles » de violence envers les filles continuent également de se produire.²⁶

8. Le baromètre de l'espace civique favorable aux enfants

L'analyse des scores obtenus par les différents pays laisse apparaître les constats suivants :

Le Burkina Faso a obtenu des scores positifs que pour les composantes « Cadre juridique international » et valeurs sociétales avec respectivement des scores de 0,9 et 0,6. Au-delà de la consolidation des acquis pour ces deux (2) composantes, des efforts particuliers doivent être fournis dans les six (6) autres composantes pour que les contraintes qui pèsent sur l'espace civique soient levées.

²⁴ Bureau International des Droits des Enfants, Etat des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso portant sur les rôles et responsabilités des policiers, des gendarmes, des travailleurs sociaux et du personnel de la justice, 2017, p. 14

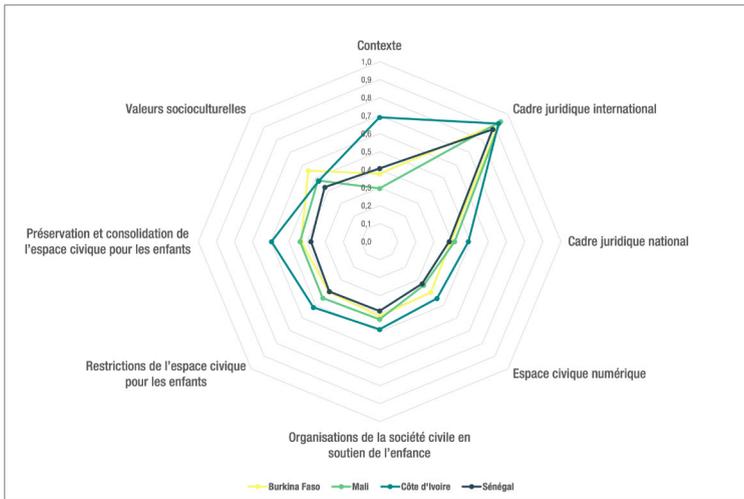
²⁵ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/12/senegal-letat-doit-passer-des-engagements-aux-actes-forts-pour-protoger-les-enfants-talibes/>, consulté le 25 -11-2023

²⁶ Jérôme BALLETT12(a), Léo DELPY(a), Pulcherie DOFFOU(b), Arsène KONAN(b), Michel KONAN(b), Francis KANOTÉ(b), Joël KOUASSI(b), Séverin Yao KOUAMÉ(b) et Louis OLIÉ(a), « Quelle protection de l'enfance en Côte d'Ivoire ? », Mondes en développement 2021/1(n°193), pages 28

Le Mali a obtenu des scores positifs pour les mêmes composantes « Cadre juridique international » et valeurs socioculturelles avec respectivement les scores 0,9 et 0,5. Ces résultats indiquent que les mêmes efforts indiqués pour le Burkina Faso sont attendus du Mali.

La Côte d'Ivoire fait mieux avec des scores positifs pour les composantes « Contexte national », « Cadre juridique international », « Cadre juridique national », « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique », et « Valeurs socioculturelles » avec respectivement les scores 0,7 ; 0,9 ; 0,5 ; 0,5 ; 0,5 ; 0,6 et 0,5. Le seul score négatif a été obtenu pour la composante « Espace civique numérique », soit 0,4. Au-delà de la nécessité de consolider ses acquis pour les autres composantes, un effort particulier doit être fourni pour faire de l'espace numérique un cadre de promotion des droits des enfants.

Graphique 6: Dimensions du baromètre par pays



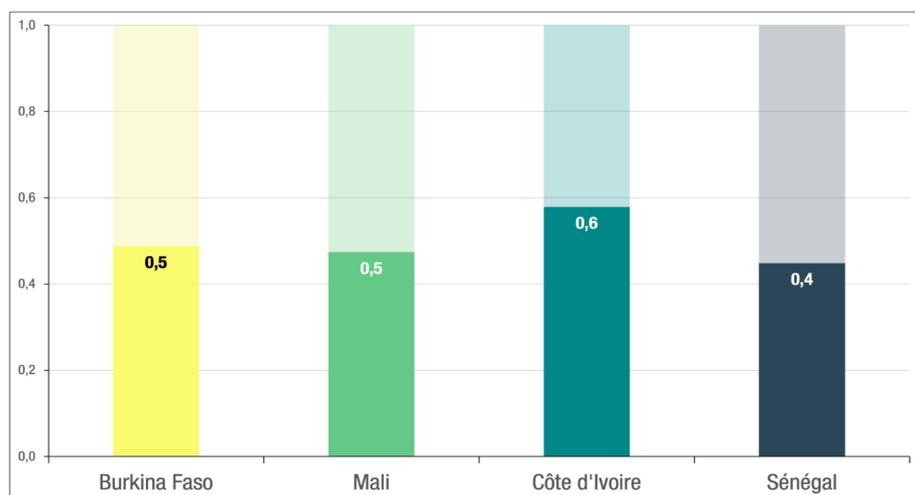
Le Sénégal n'a enregistré qu'un score positif pour la composante « Cadre juridique international » avec un score de 0,9. Bien plus que le Mali et le Burkina Faso, les efforts attendus du Sénégal sont plus importants pour préserver et consolider l'espace civique pour la promotion et la protection des droits des enfants.

Les performances comparées des différents pays pour les différentes composantes laissent apparaître que pour la composante :

- « Contexte » la Côte d'Ivoire réalise le meilleur score de 0,6;
- « Cadre juridique international » tous les quatre (4) pays ont obtenu un score flatteur de 0,9;

- « Cadre juridique national », la Côte d'Ivoire obtient le meilleur score avec 0,5, les autres pays ayant obtenu un score négatif mais identique de 0,4;
- « Espace civique numérique », la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso arrivent en tête avec le même score négatif de 0,4 suivis par le Sénégal et le Mali avec le score identique de 0,3;
- « Organisations de la Société Civile » la Côte d'Ivoire arrive en tête avec un score moyen de 0,5 suivie des autres pays qui ont obtenu le score identique mais négatif de 0,3;
- « Restrictions de l'espace civique », la Côte d'Ivoire avec un score plutôt faible de 0,4 fait mieux les autres pays ayant enregistré un score négatif de 0,3;
- « Préservation et consolidation de l'espace civique », la Côte d'Ivoire fait mieux que les autres pays avec un score de 0,6. Les autres pays bien en deçà n'ont obtenu que le score de 0,4

Graphique 7: valeur du baromètre par pays



Au regard des scores obtenus dans les différentes composantes du baromètre, il est fort logique que la Côte d'Ivoire réalise le meilleur score du baromètre avec 0,6. Elle est suivie du Mali et du Burkina Faso avec un score identique de 0,5. Le Sénégal obtient ainsi le plus faible score, soit 0,4.

Conclusion

L'analyse des résultats du baromètre permet de tirer les conclusions suivantes. Le contexte sociopolitique voire économique a été déterminant dans les résultats obtenus par les différents pays. La Côte d'Ivoire apparaît comme le pays où la tension politique est la plus faible à l'heure actuelle. Le score du Sénégal, pays réputé stable, a pu être influencé par le contexte sociopolitique délétère depuis 2021 et la situation économique difficile. Le contexte politique ne saurait cependant tout justifier. En effet, malgré les troubles que le Sénégal a connus ces dernières années, il apparaît plus stable que le Mali et le Burkina Faso. Mais la perception différenciée de la situation par les répondants des différents pays a justifié certains écarts au niveau des scores obtenus dans les différentes composantes du baromètre.

Les résultats du baromètre sont dans l'ensemble confirmés par la recherche documentaire même si sur certains points des réserves peuvent être émises. L'articulation du savoir expert et du savoir profane justifie cette forte convergence. Les performances des différents Etats apparaissent dans l'ensemble limitées.

Recommandations

1. Recommandations principales aux Etats

- Cœuvrer à la stabilité politique des pays
- Améliorer la gouvernance économique des pays
- Veiller au respect par les parents et familles de leur responsabilité envers les enfants
- Lever les restrictions de l'espace civique physique
- Promouvoir un espace numérique attractif et sécurisé pour les enfants
- Sensibiliser et former les enfants sur leurs droits
- Consolider le cadre juridique national pour la promotion et la protection des droits des enfants
- Prendre en compte les valeurs socioculturelles positives dans la promotion des droits des enfants

- Lutter contre les valeurs socioculturelles négatives pour la promotion et la protection des droits des enfants.
- Veiller scrupuleusement, en tout temps et en tout lieu, au respect des Lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique
- Promouvoir l'autofinancement des OSC en soutien à l'enfance
- Augmenter l'appui budgétaire des OSC en soutien à l'enfance
- Appuyer et faciliter l'accès des OSC en soutien à l'enfance à des financements
- Assurer une pleine participation des OSC en soutien à l'enfance au mécanisme de coordination national

2. Recommandations spécifiques aux Etats

- **Au Burkina Faso**
 - Préserver et consolider les acquis dans les composantes « Cadre juridique international » et « valeurs sociétales » du baromètre
 - Consentir des efforts soutenus dans les composantes « Contexte national », « Cadre juridique national », « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique » et « Valeurs socioculturelles » du baromètre
- **A la Côte d'Ivoire**
 - Préserver et consolider les acquis des composantes « Contexte national », « Cadre juridique international », « Cadre juridique national », « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique », et « Valeurs socioculturelles » du baromètre
 - Consentir des efforts soutenus pour la composante « Espace civique numérique » du baromètre
- **Au Mali**
 - Préserver et consolider les acquis des composantes « Cadre juridique international » et « valeurs sociétales » du baromètre

- Consentir des efforts soutenus des composantes « Contexte national », « Cadre juridique national », « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique » et « Valeurs socioculturelles » du baromètre
- **Au Sénégal**
 - De préserver et de consolider les acquis de la composante « Cadre juridique International » du baromètre
 - De consentir des efforts soutenus pour corriger les faiblesses dans les composantes « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique », « Valeurs socioculturelles » et « Espace civique numérique »

3. Recommandations aux organisations de la société civile

- Renforcer leur expertise
- Renforcer les capacités organisationnelles et administratives
- Renforcer l'autofinancement notamment par la vente d'expertise et la promotion d'activités lucratives
- Sensibiliser les parents et les enfants sur les risques encourus sur Internet par les enfants
- Plaider pour un environnement numérique sécurisé pour les enfants
- Renforcer la coordination entre OSC de défense de l'enfance
- Encourager et soutenir les OSC dirigées par des enfants
- Renforcer les stratégies de lutte contre les restrictions de l'espace civique
- Renforcer leur résilience face aux restrictions de l'espace civique

4. Recommandations aux Organisations internationales et régionales

- Veiller au respect par les Etats de leurs obligations internationales relatives aux droits humains en général aux droits des enfants en particulier
- Garantir et plaider en faveur d'une participation inclusive, diverse, sûre, indépendante et authentique des enfants et de la société civile au processus décisionnel
- Contribuer à la protection des enfants et des acteurs civiques qui sont menacés
- Promouvoir activement un espace civique ouvert, avec notamment des cadres juridiques et politiques qui facilitent le débat en ligne et hors ligne et qui permettent aux enfants et à la société civile de s'organiser librement.
- Soutenir financièrement les organisations de la société civile en soutien à l'enfance



**Analyse des données du
monitoring de l'espace civique
axé sur les droits de l'enfant**

1. Contexte

Cette présente étude, commanditée par Gorée Institute, a pour objet la réalisation d'une analyse axée sur les droits de l'enfant des données collectées du monitoring de l'espace civique.

L'objectif principal de ce monitoring est de produire un baromètre sur la situation de l'espace civique lié aux droits de l'enfant au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal. A cet effet, le Baromètre devrait générer une base de justification de la nécessité ou non de recourir à un plaidoyer efficace basé sur des preuves pour influencer la mise en œuvre des politiques, du cadre juridique et des pratiques en matière de protection des droits de l'enfant dans ces pays.

Diverses étapes ont marqué le processus de production du baromètre. La première a permis d'établir des indicateurs validés par l'ensemble des parties prenantes au projet de monitoring et d'analyse de l'espace civique lié aux droits de l'enfant. La seconde a consisté à l'élaboration des outils ainsi que la collecte de données quantitatives et qualitatives suivie d'une analyse statistique en vue d'une analyse axée sur les droits de l'enfant.

La collecte de données pour la production du baromètre a permis de renseigner les indicateurs des dimensions se rapportant aux variables suivantes : contexte ; cadre juridique international ; cadre juridique national ; espace civique numérique ; organisation de la société civile en faveur de l'enfance ; restriction de l'espace civique pour les enfants ; préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants ; valeurs socio-culturelles.

S'agissant du contexte, les résultats du Baromètre montrent une nette différenciation entre les pays avec la Côte d'Ivoire qui dispose d'un contexte plus favorable à la promotion d'un espace civique pour les enfants. Par contre, le contexte apparaît dans les trois autres pays, comme une contrainte pour la promotion des droits des enfants.

Par rapport aux cadres juridiques, le Baromètre renseigne que le cadre juridique international est considéré dans les quatre (4) pays comme globalement favorable à la promotion de l'espace civique pour les enfants avec un très haut niveau de ratification des conventions relatives aux droits des enfants.

Pendant, les difficultés de mise en œuvre des conventions constituent des défis auxquels les quatre Etats sont confrontés. Concernant le cadre juridique national, le Baromètre constate qu'il constitue, dans les quatre pays, une contrainte pour l'espace civique des enfants.

L'analyse du Baromètre montre également que l'espace civique numérique ne constitue pas encore un cadre de promotion des droits des enfants dans les quatre pays, et que la situation des organisations de la société civile apparaît difficile et leur soutien à l'enfance très limité. L'analyse fait ressortir que les restrictions de l'espace civique ont un impact global négatif sur les droits fondamentaux des enfants²⁷, surtout pour les filles, et que le niveau d'engagement civique reste faible dans les quatre (4) pays. S'agissant du droit à la participation, le Baromètre constate que les enfants restent inaudibles en partie en raison des normes sociales, et que les droits des enfants tels que conçus par les conventions internationales sont perçus dans les sociétés traditionnelles africaines en général comme étant le reflet des valeurs occidentales mettant davantage l'accent sur les droits que sur les devoirs de l'enfant et sont parfois perçus comme un obstacle à leur éducation et un moyen de perversion des valeurs traditionnelles.

La production du baromètre est une étape majeure dans la gestion des connaissances de l'espace civique lié aux droits de l'enfant. Elle a été conçue par Gorée Institut pour développer une analyse des résultats axée sur les droits de l'enfant. Il faut souligner que c'est une « approche qui se veut innovante dans la mesure où la plupart des études menées sur l'espace civique sont principalement orientées vers les droits humains ».

Pour Gorée Institut, l'analyse des résultats du baromètre axée sur les droits de l'enfant permettra de mieux comprendre l'état de mise en œuvre des droits de l'enfant dans l'espace civique dans les quatre (4) pays cibles de l'étude, mais aussi d'apprécier l'impact de la restriction de l'espace civique sur la vie des enfants et des acteurs de défenses et de promotions des droits de l'enfant.

Cette analyse selon l'approche droits de l'enfant permettra d'identifier les principaux acteurs de protection des droits de l'enfant et de les accompagner dans leurs rôles et leurs actions de promotion et protection des droits de l'enfant ainsi que de l'espace civique au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal. Elle aidera les acteurs concernés à avoir une meilleure connaissance des changements et des dynamiques de l'espace civique, la situation des droits de l'enfant dans leur pays ainsi que l'élaboration de baromètre permettant d'évaluer l'espace civique lié au droit de l'enfant en Afrique de l'Ouest.

2. Justification et rappel des objectifs de l'étude

Les éléments de justification de l'analyse des résultats du baromètre axée sur les droits de l'enfant sont basés sur certains constats tirés du rapport de CIVICUS de 2020 sur l'espace civique. Ce rapport indique que la plupart des pays en Afrique de l'Ouest sont considérés comme obstrués et plusieurs pays de cette

²⁷ Kponvi.G.A (2022). Liberté d'expression et régime militaire au Sahel : Cas du Mali et du Burkina Faso, WACSeries, Issue Paper, Vol. 8, Issue 2, West Africa Civil Society Institute, Accra, Ghana

région ont connu une baisse lente mais régulière du respect des libertés fondamentales comme en attestent les nombreuses arrestations abusives des manifestants, des journalistes ou encore des activistes au Sénégal et en Guinée.

Le rapport met également l'accent sur un certain nombre de contraintes telles que le déni des efforts de l'Etat, le silence des institutions étatiques et non étatiques, le refus délibéré d'allouer une subvention annuelle pour la promotion des droits de l'enfant.

Sur la situation aux enfants, le rapport indique qu'ils restent très affectés par les risques et les incidents résultant du rétrécissement de l'espace civique. En plus d'être victimes des violations de leurs droits au sein de leur communauté, il y a toujours un souci d'harmonisation entre le cadre légal national et les conventions régionales et internationales qui encadrent leur protection. A cela s'ajoutent les conditions juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles qui deviennent de moins en moins favorables aux organisations pour enfants.

3. Rappel des objectifs de l'étude

3.1. Objectif général

L'objectif général de cette consultance est de faire une analyse axée sur les droits de l'enfant des données collectées sur le terrain à l'issue de l'enquête.

3.2. Objectifs spécifiques

- Analyser les données collectées sous l'angle des droits de l'enfant ;
- Faire une analyse comparative de la mise en œuvre des cadres juridiques favorables aux droits de l'enfant dans les pays cibles ;
- Examiner les rapports entre les acteurs étatiques et les défenseurs des droits de l'enfant.

4. Méthodologie

Sur la base des termes de référence de l'étude pour une analyse des données collectées du monitoring de l'espace civique axée sur les droits de l'enfant, le consultant devra s'appuyer sur le contexte socio-politique et économique, le cadre légal, réglementaire et institutionnel afin de pouvoir connaître la situation juridique des enfants et éventuellement établir les rapports existants entre les OSC et les détenteurs du pouvoir.

Dans cette optique, la méthode qualitative privilégiant la revue et l'analyse approfondie des résultats du Baromètre par composante et indicateurs renseignés sera utilisée. Les résultats de l'étude d'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace réduit²⁸ seront capitalisés pour mieux répondre aux objectifs de l'étude ainsi que divers rapports pertinents d'analyse de situation des droits de l'enfant (ASDE) dans les quatre (4) pays du périmètre de l'étude. Les observations des organes de suivi de la mise en œuvre des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'enfant, suite aux examens des rapports périodiques les plus récents des quatre pays de l'étude, seront prises en compte dans l'analyse.

Le défi méthodologique est de développer cette analyse sur la base de l'approche droits de l'enfant qui est ancrée, il faut le rappeler, sur les normes internationales des droits humains.

Une fois ce postulat établi, il faut noter que l'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel pour la promotion et la protection des droits de l'enfant dans tous les secteurs garantissant sa survie, son développement et sa protection.

La Convention des Droits de l'Enfant (CDE) constitue le principal référentiel de ce cadre conceptuel. Notre travail d'analyse interrogera, donc, la réalisation de l'effectivité des droits fondamentaux et obligatoires de l'enfant (droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels). A cet effet, nous porterons une attention particulière sur les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection qui constituent une priorité de l'approche basée sur les droits de l'enfant.

L'analyse s'appuiera sur les quatre principes directeurs de la CDE, à savoir : la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la participation.

5. Résultats du baromètre et analyse axée sur les droits de l'enfant

Pour rappel, le Baromètre est composé d'indicateurs variés, mesurés en unités allant de la liberté d'expression à la ratification de textes internationaux et aux valeurs culturelles. Les indicateurs sont normalisés de sorte qu'ils se situent entre 0 et 1. Le 0 désigne un espace civique fermé et 1 un espace civique ouvert. Sur cette base de procédure de changement d'échelle minimum-maximum, le baromètre a été subdivisé en cinq (5) catégories suivantes : 0(fermé) ; 0,2(réprimé) ; 0,4(obstrué) ; 0,6(réduit) ; 0,8-1(ouvert).

²⁸ CF : Rapport final d'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace réduit, juin 2023, Institut Gorée. Save the Children

5.1. Le contexte

Le contexte politique, socio-économique et sécuritaire est un point d'entrée déterminant pour apprécier l'espace civique favorable ou contraignant pour la réalisation des droits de l'enfant. Les situations contextuelles permettent ainsi d'établir l'état des lieux sur les politiques publiques, les environnements institutionnels, l'état de droit et de procéder à l'analyse causale de la réalisation ou non des droits de l'enfant au niveau des quatre (4) pays du champ de l'étude composés de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal.

En partant de cette porte d'entrée, les résultats du Baromètre montrent une nette différenciation au niveau des quatre (4) pays du champ de l'étude. La Côte d'Ivoire, avec un score de 0,7, semble disposer du contexte le plus favorable à la promotion d'un espace civique pour les enfants aux plans socio-politique, état de droit, sécurité et situation humanitaire. La situation économique semble également plus favorable.

Par contre, aux plans politique, sécuritaire et état de droit, le contexte au Burkina Faso et au Mali est marqué par des restrictions des droits humains. Les facteurs explicatifs de ces restrictions semblent être liés aux cycles de coups d'état militaires intervenus dans ces deux pays et aux phases de transition politique dues à ces coups d'état, à la crise sécuritaire à cause du terrorisme djihadiste. Selon, le Baromètre ce contexte fragilise l'état de droit dans ces pays. Cependant, le Burkina Faso, avec un score 0,6 présente une meilleure situation que le Mali qui enregistre 0,3.

Pour le cas du Sénégal, le Baromètre indique que c'est la restriction, depuis 2021, des libertés publiques avec des interdictions systématiques des manifestations, les nombreuses arrestations de manifestants parmi lesquels des enfants et les pertes en vies humaines qui sont les marqueurs de la régression de l'état de droit et de la situation politique qui reste encore volatile.²⁹

Ces différents éléments de contexte de restriction de l'espace civique expliquent le score de 0,4 du Sénégal pourtant réputé pour l'exemplarité de son modèle démocratique. Citant le cas du Sénégal, le Think Tank AfrikaJom Center³⁰ parle d'un modèle démocratique africain en déclin.

En considérant les restrictions des droits humains, l'affaiblissement de l'état de droit dans les trois (3) pays, la crise sécuritaire liée au terrorisme notamment au Mali et au Burkina Faso, le baromètre établit que le contexte apparait comme une contrainte pour la promotion des droits de l'enfant dans ces trois (3) pays.

²⁹ « Le Sénégal à un point de bascule. Une lecture politique », <https://www.iris-france.org/176416-le-senegal-a-un-point-de-bascule-une-lecture-politique/> consulté le 23-11-2023

³⁰ Voir : Rapport sur la République du Sénégal, paru en mai 2023, intitulé Sénégal : un modèle Démocratique Africain en Déclin.

Du point de vue socio-économique, le contexte apparaît également comme une contrainte à la réalisation des droits de l'enfant dans les trois (3) pays. En effet, les indicateurs économiques clés dans ces pays produisent des effets négatifs ou limitant par rapport à la survie, au développement et à la protection de l'enfant.

En matière d'Indice de Développement Humain (IDH), le Sénégal est aujourd'hui classé à la 170^e place sur 193 pays³¹. Même si l'extrême pauvreté au Sénégal a baissé de 12,2% à 6,8% entre 2011 et 2018, le nombre de personnes pauvres a augmenté en valeur absolue³².

Concernant le Mali, la croissance du PIB en 2021 était estimée à 3,1%, ceci malgré le contexte économique défavorable induit par la Covid-19. Les sanctions de la CEDEAO et les impacts de la guerre d'Ukraine sur les cours mondiaux des matières premières ont ramené cette croissance à 1,8% en 2022³³. Comme conséquence, le taux d'extrême pauvreté, qui était de 15,9% en 2021, s'est établi à 19,1% en 2022 sous l'effet conjugué de la pandémie Covid-19 et des crises sécuritaires³⁴. Par rapport à l'IDH, le Mali est classé à la 186^{ième} place sur 190 pays³⁵.

Malgré la crise multidimensionnelle (politique, sécuritaire et humanitaire) et la vulnérabilité au changement climatique, le Burkina Faso a enregistré, en 2021, une forte croissance du PIB estimée à 6,9%. Cependant, cette croissance a chuté en 2022 à 2,5% avec une inflation la plus élevée de l'UEMOA et qui exacerbe l'insécurité alimentaire³⁶. Plus de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La faible croissance en 2022 et l'inflation élevée ont entraîné une augmentation de la pauvreté de 5,9 points faisant également basculer 1,5 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté³⁷. Par rapport à l'IDH, le Burkina Faso est classé à la 184^{ième} place sur 190 pays³⁸.

Concernant la Côte d'Ivoire, la croissance du PIB était estimée, en 2022, à 6,7% en baisse par rapport à 2021 année où cette croissance s'établissait à 7%³⁹. La Côte d'Ivoire est la première économie de l'UMOA et contribue pour 40% au PIB de cette institution sous régionale. Concernant l'IDH, la Côte

³¹ Source : Rapport sur le Développement Humain (2021-2022), PNUD

³² Source : Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018/2019, Rapport Final, ANSD

³³ Banque Mondiale, World Development 2018, Dernière mise à jour 30 mars 2023.

³⁴ Idem.

³⁵ Source : Rapport IDH 2021-2022.

³⁶ Source : Rapport Groupe Banque Mondiale sur la situation économique au Burkina Faso, édition avril 2023.

³⁷ Source : idem.

³⁸ Voir : Rapport sur l'Indice du Développement Humain 2021-2022.

³⁹ Source : Situation économique et financière de la Côte d'Ivoire, Ministère de l'Economie, des Finances de la Souveraineté et du Numérique.

d'Ivoire s'est classée en 2022 à la 159^{ème} place sur 190 pays⁴⁰. Malgré un environnement macro-économique plus favorable que dans les trois autres pays cibles de l'étude, la situation socio-économique de la Côte d'Ivoire est caractérisée par des disparités majeures. Ce qui fait que l'indice de la pauvreté, en considérant le seuil de la pauvreté nationale (947 FCFA/jour) était de 39,4% en 2019.

5.1.1. Effets des contextes (politique, état de droit, socio-économique et crise sécuritaire) sur les enfants

Comme effets des situations contraignantes des contextes, le baromètre indique qu'au Sénégal, les enfants n'ont pas été épargnés par les manifestations de ces dernières années en tant que victimes de violences physiques mais également en raison de leur exposition à la violence véhiculée à travers les réseaux sociaux.

S'agissant du Mali, le baromètre fait référence au Bureau International Catholique de l'enfant (BICE) qui soulignait à juste titre « l'impact disproportionné du conflit armé sur les enfants et ses conséquences dévastatrices. Les enfants ne sont pas simplement des victimes collatérales du borbier conflictuel au Mali mais les principales victimes directes et indirectes d'un contexte d'instabilité profonde qui érode leurs droits de victimes innocentes ». ⁴¹ Suivant une évaluation, les personnes en situation de besoin sont constituées à 52% d'enfants⁴².

Au Burkina Faso, le Baromètre rapporte que le nombre d'enfants ayant besoin de protection a été multiplié par 10 au moins, passant de 35 800 enfants en 2019 à 368 000 en 2020⁴³. On compte aujourd'hui environ 1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays au Burkina Faso, et plus de la moitié d'entre elles sont des enfants.

L'étude de l'institut Gorée portant sur l'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace civique réduit donne des informations qui complètent l'analyse du contexte et ses effets sur la situation des enfants développée dans le Baromètre.

Cette étude, en se basant sur un récent Rapport du Think Tank AfrikaJom Center⁴⁴, fait ressortir la notion de crises cumulatives, complexes et connectées

⁴⁰ Voir Rapport sur le Développement Humain (2021-2022).

⁴¹ https://bice.org/app/uploads/2021/12/3.BICE-BNCE-Mali_Prise-de-position-2020.pdf, consulté le 22-11-2023

⁴² Voir OCHA, Aperçu des besoins humanitaires, Mali, Février, 2022.

⁴³ <https://www.unicef.org/wca/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/23-millions-denfants-aurent-besoin-de-protection-dans-la-r%C3%A9gion-du-sahel#:~:text=Au%20Burkina%20Faso%2C%20le%20nombre,plus%20que%20l'ann%C3%A9e%20derni%C3%A8re>, consulté le 26-11-2023

⁴⁴ Voir : Rapport sur la République du Sénégal, paru en mai 2023, intitulé Sénégal : un modèle Démocratique Africain en Déclin.

qui caractérisent le contexte politique, géopolitique, sécuritaire de bon nombre de pays en Afrique de l'Ouest, dont le Mali et le Burkina Faso qui font partie des quatre pays du périmètre de l'étude.

Cette crise multidimensionnelle et cumulative induit une nouvelle donne géopolitique qui remet brutalement en question toutes les normes et règles relatives à la démocratie, à l'Etat de droit et aux libertés fondamentales acquis depuis les années 1990 à la suite des conférences nationales souveraines inaugurées par le Bénin.

Selon le Think Tank Afrika Center, il faut ajouter à cette situation, la présence et l'influence de l'islam fondamentaliste, salafiste, wahhabite et djihadiste.

Par rapport à la situation des droits de l'enfant au Mali, le Rapport 2022 de l'Expert indépendant sur les Droits de l'Homme au Mali⁴⁵note que «la crise multidimensionnelle continue de s'aggraver dans un contexte particulièrement complexe de vulnérabilité généralisée et sensible d'une crise politique, sécuritaire, économique, sociale et géopolitique à laquelle, les autorités et leurs partenaires sont confrontés sur le terrain »⁴⁶.

Ce contexte de crise multidimensionnelle a « un impact dévastateur sur les enfants ». Ces violations graves des droits de l'enfant se caractérisent par le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés, les meurtres ou atteintes à l'intégrité physique, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, le déni d'accès humanitaire et les violences sexuelles, les violences basées sur le genre. Ces violations graves des droits de l'enfant ont été attribuées à des éléments armés non identifiés et à des groupes djihadistes.

Selon les données les plus récentes, le nombre d'écoles fermées en raison de l'insécurité a augmenté de 19,97% passant de 1632 écoles (489 200 enfants affectés) au 30 mars à 1958 au 12 septembre 2022 (environ 600 000 enfants affectés). Cette situation expose ces enfants à des risques de violence et de multiples violations de leurs droits y compris le recrutement par les groupes extrêmement violents.

En plus de ces violations graves des droits humains, notamment des droits de l'enfant, l'Expert indépendant se dit préoccupé par le rétrécissement continu de l'espace civique caractérisé, entre autres, par les violations de la liberté d'expression ainsi que le climat délétère favorisant la censure qui s'exerce sur les médias et l'auto censure que les journalistes et autres professionnels des

⁴⁵ Alioune Tine, Rapport de l'Expert Indépendant sur les Droits de l'Homme au Mali, période du 1er avril au 20 novembre 2022

⁴⁶ Voir Rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'Homme au Mali, Alioune Tine, période du 1er avril au 30 novembre 2022.

médias ont avoué exercer sur eux-mêmes de peur des représailles des autorités maliennes de la transition et/ou de leurs sympathisants, notamment sur les réseaux sociaux.

L'Expert indépendant exprime sa préoccupation par rapport aux difficultés auxquelles sont confrontées la société civile, les organisations de défense des droits humains qui se sont plaints d'un contexte où elles se trouvent dans un espace de chape de plomb et où il est difficile d'agir et de s'exprimer librement surtout quand on porte une parole critique ou dissidente.

Un rapport de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) renseigne que des groupes armés font du trafic d'enfants afin de les faire travailler dans les mines d'or et utilisent les bénéfices pour enrichir les combattants, alimenter le commerce des armes et financer la violence.⁴⁷

Les Nations Unies ont rapporté 535 cas de violations graves des droits de l'enfant (394 garçons, 135 filles et 6 de sexe inconnu) qui se sont produits durant la période considérée.⁴⁸

Concernant le travail des enfants au Mali, au moins 2,4 millions d'enfants sont engagés dans des travaux considérés comme dangereux⁴⁹.

Selon l'UNICEF, une fille sur deux est mariée alors qu'elle est encore enfant. Dans certaines régions, notamment Kayes et Koulikoro les filles sont mariées dès l'âge de dix ans⁵⁰. Par rapport aux mutilations génitales féminines, il faut noter que le Mali a un des taux les plus élevés au monde avec 73% de filles âgées de 0 à 14 ans⁵¹. C'est entre 0 et 5 ans que l'excision est pratiquée au Mali.

Le nombre de personnes déplacées internes a plus que doublé entre 2018 et 2020 passant de 120 000 à 322 957. Les femmes et les filles constituent 56% de ces personnes déplacées, et 61% sont des enfants le plus souvent séparés de leur famille et non accompagnés.

Le Burkina Faso fait face aux nouvelles menaces asymétriques incarnées par le terrorisme djihadiste qui se propage de plus en plus en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

C'est depuis 2019 que l'escalade de la violence a provoqué une dégradation sans précédent de la situation humanitaire avec aujourd'hui plus de 1,2 million de personnes déplacées internes (PDI) dont 61,43% sont des enfants⁵².

⁴⁷ Source : Rapport HCR 2020.

⁴⁸ Source : Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2021.

⁴⁹ Source : Child Protection Global Protection Cluster 2018.

⁵⁰ Source : UNICEF Mali 2021.

⁵¹ Source : UNICEF Mali 2021.

⁵² Source : Bulletin Alert, 2023, UNICEF, Burkina Faso.

Selon une étude nationale de 2018⁵³ sur les violences faites aux enfants, 15,6% des enfants de 12-17 ans ont été victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Cette prévalence est plus élevée en milieu urbain (19,9%) que le milieu rural (14,3%).

La prostitution de 50% des mineures et le travail comme serveuses dans les restaurants et les buvettes (9,1%) constituent les formes les plus marquées de l'exploitation sexuelle des enfants au Burkina Faso.

La violence sexuelle touche 3 enfants sur 10, et 5 filles sur 10, âgées de 20 à 24 ans, sont mariées ou en union libre avant l'âge de 18 ans et 2 enfants sur 10 avant l'âge de 15 ans, alors que l'âge légal minimum de mariage est de 17 ans⁵⁴.

Avant l'aggravation de la crise sécuritaire, près de 4,6 millions d'enfants et adolescents de moins de 18 ans, dont 2,3 millions de filles, étaient exposés ou affectés par les violences, l'exploitation et les abus à cause de la pauvreté. Plus de 2,6 millions d'enfants en âge d'être scolarisés sont en dehors du système scolaire, soit la moitié des élèves burkinabés⁵⁵.

Pour l'UNICEF, l'année 2022 a été particulièrement violente pour les enfants du Sahel central, voire la plus meurtrière depuis le conflit armé qui débuta dans le nord du Mali il y'a plus de dix ans⁵⁶.

Le nombre d'enfants déplacés internes est passé de 300 000 en décembre 2019 à près de 750 000 en avril 2021, soit un accroissement de 249%. Parmi eux, 1,9% vit avec un handicap. Les garçons âgés de 13 à 17 ans constituent le deuxième groupe le plus exposé au recrutement par les groupes armés non étatiques⁵⁷.

Concernant le Sénégal, les enfants victimes d'exclusion et laissés pour compte se trouvent être les enfants en situations de rue, les enfants mendiants, les enfants ne vivant avec aucun de leurs parents biologiques, les filles victimes de violences basées sur le genre, les enfants handicapés, les enfants non enregistrés à la naissance à l'Etat civil, les enfants placés dans les institutions.

Le dernier Rapport de l'UNICEF sur la Situation des Enfants et des Adolescents au Sénégal⁵⁸, renseigne que 37% des enfants (dont 67% de garçons) âgés de 6 à 16 ans, soit un effectif de 1 498 286, étaient hors du système éducatif en

⁵³ Source : SNPE 2020-2024 Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, UNICEF.

⁵⁴ Source : Résultats Clés Pour les Enfants, KR 5 Protection des Enfants contre la Violence et KR 6 Lutte contre le Mariage d'Enfants, UNICEF, 2023.

⁵⁵ Source : Rapport Analyse situationnelle des Droits de l'Enfant au Burkina Faso dans la province du Yatanga, EDUCO, 15 juin 2018.

⁵⁶ Source : Résultats Clés pour les Enfants, UNICEF, 2023.

⁵⁷ Source : Child Alert, UNICEF, 2023.

⁵⁸ Unicef 2018, Situation des Enfants et des Adolescents au Sénégal, Diagnostic et Analyse

2016, ce qui représente plus d'un enfant sur trois ; 20% des enfants âgés de 6 à 16 ans scolarisés sont à risques de décrochage scolaire en 2016, du fait de plusieurs causes (facteurs socioculturels, pauvreté, éloignement et indisponibilité des écoles, frais de scolarité élevés et manque de moyens financiers, échecs répétitifs).

Selon le Rapport, les données de l'EDS 2016 indiquent que près de 30% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil ; le mariage d'enfants persiste encore dans le pays (3,7% des filles de 12-14 ans et 21,3% des adolescentes de 15-19 ans même si la prévalence nationale a légèrement baissé (en 2016 le pourcentage de femmes mariées avant 15 ans est 9,6%, alors que le taux était de 15,1% en 2010-2011) ; 13,6% des filles âgées de 15-19 ans sont excisées ; 15% des enfants de moins de 18 ans ne vivent avec aucun de leurs parents ; 6% des enfants de moins de 18 ans sont orphelins de père et/ou de mère ; 24,3% des enfants âgés de 15-17 effectuent un travail préjudiciable à leur santé et/ou à leur développement ; 4,1% de la population carcérale est constituée de mineurs sans automatiquement une stricte séparation avec les adultes.

Depuis 2016, les données officiellement documentées dans le domaine de la protection ont peu évolué. En effet, si l'on prend la dernière enquête EDS, à savoir l'EDS /Continue 2019, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans. La prévalence du mariage des enfants est de 30,5% avant 18 ans et de 8,8% avant 15 ans. Dans certaines régions (Kédougou, Kolda, Tambacounda) environ trois filles sur cinq sont victimes de mariage d'enfants⁵⁹.

L'EDS/Continue 2019 renseigne que la prévalence de l'excision des femmes de 15-49 ans est de 25,2% en 2019 contre 23 % en 2018 et 24% en 2017. Chez les filles de moins de 15 ans, la prévalence est passée de 14% à 16% au niveau national entre 2018 et 2019. A noter, qu'au Sénégal les filles sont de plus en plus soumises aux mutilations génitales féminines avant l'âge de 10 ans.

Le plus grand défi en matière de droits et protection des enfants est la situation des enfants astreints à la servitude de mendicité forcée. Le nombre total, au Sénégal, de ces enfants (appelés talibés) forcés de mendier et de rapporter chaque jour une certaine somme d'argent à leurs maîtres d'éducation coranique n'est pas connu. La dernière enquête initiée par une institution étatique sur cette problématique date de 2014. Elle a été commanditée par la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) pour établir la cartographie des écoles coraniques dans la région de Dakar et dénombrer le nombre d'enfants talibés mendiants dans cette région qui abrite la capitale du Sénégal.

Le Rapport de cette cartographie révèle l'existence de 1.006 écoles coraniques dans la région de Dakar avec un effectif de 54.837 talibés, dont 38.079 garçons et 16.758 filles ; 53% des talibés, soit 30 160 sur un effectif global de

⁵⁹ Source : Outils Camber sur la base de l'EDS/Continue 2019 et les données de l'UNFPA

54 837, pratiquent la mendicité quotidiennement et 91% d'entre eux font entre 1h et 5 h de mendicité par jour dans les rues principalement de la ville de Dakar ; 52% des enfants trouvés dans les écoles coraniques viennent des autres régions du Sénégal, 9% de pays de la sous-région et 39% des environs de la localité des écoles coraniques. Cela indique que la masse critique des daaras de la région de Dakar provient du mouvement de mobilité des maîtres coraniques.

5.1.2. Les observations finales des organes des traités internationaux et régionaux

Par rapport à cette situation de violations des droits des enfants les plus vulnérables, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'est spécialement intéressé sur la question des enfants des rues et des talibés, pour faire savoir qu'il demeure « vivement préoccupé » par : l'augmentation du nombre d'enfants des rues dans le Sénégal. Le Comité a alors exhorté l'État du Sénégal à faire respecter les droits et à répondre aux besoins des enfants des rues et à faciliter leur réinsertion sociale en prenant certaines mesures qu'il a prescrites⁶⁰.

Dans sa Décision n° 003 du 15 Avril 2014, contre l'Etat du Sénégal, le Comité d'Experts africains a jugé que l'Etat du Sénégal a manqué « de fournir une éducation gratuite et obligatoire à tous les enfants en conformité avec la Charte. Par conséquent, les talibés sont forcés de fréquenter les « daaras » où ils n'ont pas à faire face aux frais de scolarité, sauf pour le quota quotidien qu'ils doivent apporter par le biais de la mendicité ».

Le Comité fait observer que la mendicité forcée a compromis le droit des enfants talibés à la vie et au développement, car ils sont souvent blessés dans des accidents de la circulation. En outre, cette pratique culturelle exigée par certains marabouts conduit à la violation d'autres dispositions de la Charte. Les talibés ne jouissent pas de leur droit de jouer, aux loisirs et aux activités culturelles qui peuvent faire avancer leur développement mental et psychologique. Cette activité de la mendicité est profondément enracinée dans les écoles coraniques et le Comité est d'avis qu'il s'agit d'une pratique néfaste.

Concernant la Côte d'Ivoire même si le contexte aux plans politique, économique et état de droit est plus favorable, les enfants et adolescents subissent au moins trois privations⁶¹. Par cycle de vie, ceux qui « souffrent le plus de privations multiples sont les enfants de moins de 5ans avec 74,4% de cette tranche d'âge contre 59% des 5-14 ans et 61% des 15-17 ans. En effet, au plan de la scolarisation au primaire, des « inégalités de genre demeurent au détriment des filles, et plusieurs catégories d'enfants et adolescents sont exposées à des risques de discrimination comme les enfants en situation de

⁶⁰ Source : Observations et Recommandations du Comité des Droits de l'Enfant à l'issue de l'examen des rapports périodiques (troisième et cinquième présentés en un seul document) du Sénégal adoptés le 29 janvier 2016

⁶¹ Source : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire, 2019, UNICEF.

handicaps, les enfants atteints d'albinisme, les enfants à risques d'apatride, les enfants orphelins et les enfants vulnérables du fait du VIH/sida ».

Parmi les facteurs explicatifs du niveau élevé de discriminations et privations subies par les enfants, on peut retenir : « le niveau limité des dépenses pour les pauvres en dehors des dépenses d'éducation ; la couverture limitée et la mauvaise répartition géographique ainsi que le manque de moyens humains, matériels et financiers des services d'action sociale ; la faiblesse des dépenses publiques en matière d'action sociale et de protection sociale en général ; un manque de données concernant les vulnérabilités et les disparités dans les ménages»⁶².

Selon l'UNICEF⁶³, neuf enfants sur dix (86,5%) sont victimes en Côte d'Ivoire de méthodes de discipline violente dès le plus jeune âge et la majorité d'entre eux subissent des violences physiques, émotionnelles ou sexuelles au cours de leur enfance.

L'UNICEF renseigne également que : 4,8% des adolescentes âgées de 15-19 ans sont mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et 32,1% des femmes âgées de 20-49 ans le sont avant l'âge de 18 ans ; 31,3% des enfants âgés de 5-17 ans sont astreints à un travail, les deux tiers d'entre eux (68,7%) effectuent un travail dangereux.

Les autres catégories d'enfants vulnérables en Côte d'Ivoire aux violations de leurs droits sont les enfants vivant en dehors de la sphère familiale, les enfants abandonnés, séparés ou non accompagnés, les orphelins et les enfants vulnérables du fait du VIH/sida(OEV5), les enfants en situation de rue, les enfants en situation de handicap et les enfants en contact et en conflit avec la loi.

La Côte d'Ivoire connaît aussi le phénomène de la mendicité forcée des enfants. En effet, une étude, parue en 2019 sur les écoles coraniques, renseigne qu'une des formes de travail forcé en Côte d'Ivoire est la mendicité des enfants issus de ces écoles. Ce phénomène est très répandu parmi les élèves talibés garçons (communément appelés garibous). Même si le nombre de ces enfants soumis à la servitude de mendicité n'est pas encore connu ni leurs profils socio démographiques, l'étude révèle que certains maîtres coraniques, à qui les enfants ont été confiés par leurs parents pour l'apprentissage du Coran, les obligent, souvent sous la menace de violences physiques et psychiques, à leur rapporter de l'argent (20 à 500 FCFA/jour) à des fins d'enrichissement personnel.⁶⁴

⁶² Source : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire, 2019, UNICEF

⁶³ Voir : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire, 2019, Unicef.

⁶⁴ Voir : Idem.cc

5.1.3. Analyse du contexte axée sur les droits de l'enfant

Comme indiqué dans la partie relative à la méthodologie, l'approche basée sur les droits de l'enfant se focalise sur les principes fondamentaux de la CDE, à savoir : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur ; le droit de vivre, de survivre et de se développer ; le droit de l'enfant d'être entendu. En fait, ce sont quatre (4) articles de la CDE qui ont été érigés en principes fondamentaux par le Comité des Droits de l'Enfant. Il s'agit de l'article 2 sur la non-discrimination qui dispose que les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leurs juridictions sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, ou de situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. Il s'agit également de l'article 3 sur l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit être une considération primordiale ; l'article 6(alinéa 1) qui dispose que les Etats parties reconnaissent que tout enfant a droit inhérent à la vie, et (aliéna 2) que les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant ; de l'article 12 (aliéna1) qui dispose que les Etats parties garantissent à l'enfant, qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et son degré de maturité.

En plus de ces principes fondamentaux, notre analyse s'appuiera également sur les mesures d'application générales de la CDE nécessaires pour mettre en œuvre les droits de l'enfant (article 4). En effet, l'article 4 dispose « les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention ».

Eu égard aux impacts du contexte politique, socio-économique et sécuritaire sur la situation des enfants, nous pouvons tirer un certain nombre de constats communs aux quatre pays du champ de l'étude. Le premier constat est que la réalisation des droits de l'enfant dans ces pays est affectée aussi bien par rapport aux quatre(4) principes fondamentaux qu'au niveau des mesures générales de mise en œuvre de la CDE tels que les droits liés surtout à l'enregistrement universel des naissances, à la santé, à l'éducation et à la protection contre toute forme de violence (y compris la violence sexuelle) ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation.

Le second constat est que le Mali et le Burkina Faso subissent les durs effets de leurs crises multidimensionnelles et cumulatives affaiblissant ainsi les capacités de réponses de leur Etat respectif en tant que principaux détenteurs d'obligations vis-à-vis des enfants pour la réalisation de leurs droits reconnus dans la CDE. En plus des problèmes chroniques de violations des droits de

l'enfant relatifs à l'enregistrement universel des enfants dès leur naissance, à l'accès aux soins de santé et à l'éducation, à la protection contre toutes les formes d'abus, de violence et d'exploitation, ces pays sont confrontés à la dégradation de leur situation humanitaire. Ainsi ces deux pays avec des centaines de milliers d'enfants en situation de déplacés internes, des milliers d'enfants non accompagnés ou séparés, des enfants recrutés de force par des groupes armés non étatiques, des enfants victimes de trafic organisé par des groupes armés à des fins d'exploitation de leur travail dans des mines d'or sous leur contrôle (Mali), des enfants victimes de meurtres.

Alors que prévoit la CDE par rapport à ces droits dont les enfants ne jouissent pas dans les quatre pays du champ de l'étude ?

Tout d'abord, l'article premier de la Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989 définit l'enfant comme étant « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

L'article premier de la CDE fonde l'importance de l'enregistrement universel des enfants dès leur naissance prévu par l'article 7 de la CDE qui dispose à son aliéna 1 : l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance, et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et à être élevé par eux.

Le droit à la santé est garanti par l'article 24 qui dispose : les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit à avoir accès à ces services.

Par rapport à l'éducation, la CDE dispose en son article 28 : les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et en particulier en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances a) ils rendent l'enseignement primaire et obligatoire et gratuit pour tous.

Le droit à la protection est garanti à travers l'article 19 qui dispose en son aliéna 1 : Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Il est également garanti par l'article 32 qui dispose en son aliéna 1 : Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son

développement physique, mental, spirituel, moral ou social ; aliéna 2 : ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que d'autres formes de prévention et aux fins d'identification, de rapport de renvoi d'enquête de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Les Etats du champ de l'étude sont- ils obligés d'appliquer ces dispositions de la CDE ?

La réponse à cette question nous amène à interroger les cadres de références juridiques d'obligations des quatre Etats du champ de l'Etude. A cet effet, nous partirons des résultats du Baromètre et de l'étude d'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace réduit.

5.2. Cadre juridique international

Par rapport au cadre juridique, le Baromètre indique que les quatre (4) pays affichent un très haut niveau de ratification des conventions relatives aux droits des enfants et qu'il apparaît globalement favorable à la promotion de l'espace civique pour les enfants. Toutefois, le Baromètre constate que les scores apparaissent dans un certain sens très flatteurs en raison des difficultés de mise en œuvre des conventions que connaissent les Etats.

Les exemples donnés en termes de difficultés de mise en œuvre des conventions concernent : le Burkina Faso, dont de nombreux aspects de la justice juvénile, tel que prévu notamment dans l'article 40 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), ne sont pas pris en compte par la loi n° 015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger ; le Sénégal qui n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communication, et dont l'adoption du Code de l'enfant n'est pas encore effective⁶⁵ ; la Côte d'Ivoire avec l'invocabilité des dispositions de la Convention relative aux droits des enfants devant les juridictions qui n'est pas encore acquise.⁶⁶

5.3. Cadre juridique national

Concernant les législations nationales, le Baromètre observe que le cadre juridique national à la différence du cadre juridique international constitue une contrainte pour l'espace civique pour les enfants y compris pour la Côte d'Ivoire

⁶⁵ Comité des droits de l'enfant, Rapport valant sixième et septième rapports périodiques soumis par le Sénégal en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2021, décembre 2022

⁶⁶ Voir le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport de la Côte d'Ivoire, <https://www.ohchr.org/fr/2019/05/committee-rights-child-examines-report-cote-divoire>, consulté le 23-11-23

qui enregistre la meilleure performance avec un score de 0,5. Cette situation s'explique essentiellement par la méconnaissance par les enfants de leurs droits et l'inefficacité des mécanismes et promotion et de protection des droits des enfants. On relèvera cependant des résultats encourageants du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire⁶⁷ en ce qui concerne la responsabilité de l'Etat relativement à l'état civil des enfants à la différence du Mali et du Sénégal.

Pour étayer cette observation sur le cadre juridique national relativement au cadre juridique international, le Baromètre donne des indicateurs illustratifs de violations des droits de l'enfant dans les pays du champ de l'étude.

Concernant la violation du droit de l'enfant d'être enregistré aussitôt sa naissance (article 7 de la CDE), le Baromètre donne les exemples du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

A cet effet, le Sénégal compte 27,2% des enfants de moins de 5 ans qui n'ont aucune reconnaissance civile⁶⁸. Au Mali, c'est environ 13% des enfants qui ne sont pas enregistrés à la naissance selon l'enquête démographique et de Santé⁶⁹. Selon le Baromètre, le score de la Côte d'Ivoire apparaît flatteur en ce sens que malgré les efforts des autorités des statistiques récentes montrent que 35% des enfants de moins de cinq (5) ne sont pas déclarés contre 29% en 2019 selon l'UNICEF⁷⁰.

Par rapport aux violations des droits de l'enfant relatifs à la protection de l'enfant contre toutes formes d'abus, de violence et d'exploitation (articles 19 et 3 de la CDE), le Baromètre donne les exemples du phénomène des enfants talibés au Sénégal et au Burkina Faso ou encore des enfants microbes en Côte d'Ivoire qui traduisent une défaillance des systèmes de protection de l'enfance dans ces deux (2) pays. Au Mali, les violences basées sur le genre ne sont pas formellement interdites par le cadre juridique national.

5.4. Analyse causale sur les violations de droits de l'enfant selon le Baromètre

Pour déterminer les causes structurelles des violations des droits de l'enfant, le Baromètre se réfère aux observations du Comité des droits des enfants des Nations Unies (CRC) à l'issue de la présentation du Rapport en janvier 2013 du Burkina Faso. Au cours de cette présentation, la délégation du Burkina Faso

⁶⁷ Il y a des études qui présentent le problème de la déclaration des enfants comme un véritable problème ; Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. La situation des enfants dans le monde, 2021. p.232

⁶⁸ <https://www.humanium.org/fr/senegal/> , consulté le 26-11- 2023

⁶⁹ <https://www.unicef.org/mali/recits/chaque-naissance-compte-et-doit-etre-declaree#:~:text=Au%20Mali%2C%20environ%2013%25%20des,de%20gar%C3%A7ons%20sans%20identit%C3%A9%20juridique> , consulté le 26-11-2023.

⁷⁰ <https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20231122-c%C3%B4te-d-ivoire-35-des-enfants-de-moins-de-5-ans-non-d%C3%A9clar%C3%A9s-%C3%A0-la-naissance> , consulté le 26-11-2023

justifiait la faiblesse de la politique de promotion et de protection des enfants par l'insuffisance des ressources financières ; l'ineffectivité dans l'application de certains textes protégeant l'enfant ; l'absence de dispositions normatives internes de mise en œuvre de certaines dispositions des Protocoles; ou encore l'insuffisance de structures de prise en charge des enfants en difficulté. Ces difficultés sont partagées à des degrés différents par les quatre (4) pays⁷¹.

A ces facteurs structurels, s'ajoutent, selon le Baromètre, l'absence d'harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales, la non-adoption du Code de l'enfant (cas Sénégal) ou l'absence de Code de l'enfant (Côte d'Ivoire), la léthargie de certains mécanismes comme le parlement des enfants (Sénégal), le caractère élitiste du parlement des enfants dont l'accès est limité aux enfants ayant de bons résultats scolaires (Côte d'Ivoire)⁷². Toujours en Côte d'Ivoire, la législation ne criminalise pas l'organisation de voyages et de déplacements ayant explicitement ou implicitement pour but de faire participer un ou plusieurs enfants à des activités sexuelles.

En partant de toutes ces contraintes majeures ressorties dans l'analyse causale, nous pouvons conclure que le cadre juridique national de promotion et de protection de l'enfance des différents pays doit en conséquence être amélioré⁷³.

5.5. Espace civique numérique

Les résultats du Baromètre indiquent que la présence des enfants sur Internet est globalement faible même si elle est notable en Côte d'Ivoire avec un score de 0,6. Cependant, note le Baromètre, cette faible exposition des enfants ne doit pas faire perdre de vue l'importance des risques encourus qui ont pour noms le harcèlement sexuel comme outil d'intimidation et de coercition, la cyber intimidation, les menaces sur les réseaux sociaux ou l'atteinte à la réputation. Les risques encourus sont plus importants au Burkina Faso avec un score de 0,7. Ils restent moyens en Côte d'Ivoire et faibles au Sénégal et au Mali.

A propos des risques encourus, l'UNICEF fait remarquer que l'environnement numérique fournit de nouveaux moyens de perpétrer des violences à l'encontre des enfants et de les inciter à s'engager dans des activités illégales ou préjudiciables. Les questions de protection de vie privée et de données figurent également au rang des inquiétudes, selon l'UNICEF.

⁷¹ BIDE « Analyse de la protection de l'enfance au Sénégal », <https://www.ibcr.org/fr/nouvelles/analyse-de-la-protection-de-lenfant-au-senegal/#:~:text=Mais%20plusieurs%20lacunes%20persistent%203A%20le,l'enfant%20dans%20le%20pays,consulté%20le%2026-11-2023>

⁷² Source : Rapport d'Etape 2019 de la Côte d'Ivoire au Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant

⁷³ Bureau International des Droits des Enfants (BIDE), Etat des lieux – Le système de protection de l'enfant du Burkina Faso et les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants : une analyse systémique basée sur les droits des enfants : comprendre pour agir, Mars 2023, p26

Si on fonde notre analyse des risques sur l'approche droits de l'enfant, le défi majeur des Etats parties à la CDE est de développer des réponses de renforcement de la protection spéciale des enfants à travers l'adoption de politiques publiques et de mesures législatives de protection des enfants en ligne. Les principes fondamentaux de la CDE tels que la non-discrimination (2), l'intérêt supérieur de l'enfant (3), ainsi que les articles 19 et 32 de la CDE doivent guider ces politiques et mesures.

En effet, le Baromètre observe la faiblesse des mesures de protection en ligne des enfants dans les quatre (4) pays. Le Sénégal a, dans cette perspective, adopté un plan national de protection de l'enfant sur internet en 2018.

Quant aux pays du champ de l'étude, des lacunes sont relevées dans la législation ivoirienne en ce qui concerne la protection des enfants en ligne contre l'exploitation sexuelle en ligne⁷⁴. Il en est de même pour la législation malienne dans laquelle aucune disposition du droit malien ne fait référence de façon spécifique à la pédophilie, au recours aux images pédopornographiques via internet et les réseaux sociaux, au tourisme sexuel.⁷⁵

L'autre contrainte relevée par le Baromètre est la faiblesse des possibilités pour les gouvernants de réduire l'espace civique numérique. Dans cette optique, il apparaît que c'est l'absence d'une véritable politique de promotion de cet espace par les États et les organisations de soutien qui expliquerait les faiblesses de l'espace civique numérique comme cadre de promotion des droits des enfants.

Selon le Baromètre, on peut toutefois douter de la faiblesse des possibilités pour les gouvernants de réduire l'espace civique. Pour ne prendre que l'exemple du Sénégal, on a assisté à des suspensions d'internet pour des raisons de sécurité à la suite de troubles politiques. Il est de même au Mali même sous le régime du Président Ibrahim Boubacar Keita en particulier lors de l'élection présidentielle de 2018. Au Burkina Faso les restrictions ont été constatées lors de rumeurs de coup d'Etat et de manifestations anti françaises sous le régime du Président Kaboré.

Le Baromètre en partant des risques recommande aux parents, aux tuteurs des enfants et aux Etats à prendre des mesures de protection des enfants qui, cependant, doivent être associées avec le besoin de développer chez les enfants une culture du numérique. Il s'agira d'enseigner aux enfants les opportunités que présentent Internet ainsi que ses risques et comment y faire face.

⁷⁴ ECPAT International, Note d'information – Exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2023/03/ECO-BRIEFING_Cote-dIvoire_2023_Final-20-February-2023.pdf consulté le 22-11-2022

⁷⁵ Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali – BNCE-MALI Bureau International Catholique de l'Enfance – BICE, « Les médias numériques et les droits de l'enfant », Soumission au Comité des droits de l'enfant, Juillet 2014.

Selon l'UNICEF, il faudrait investir davantage dans des interventions législatives, politiques et programmatiques spécifiquement axées sur la promotion et la protection des droits des filles.

L'environnement numérique ne comporte pas que des risques pour les enfants. Il offre aussi certaines opportunités aux enfants. Se référant aux deux (2) rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans le contexte numérique et les conséquences de la pandémie Covid-19 sur les filles (A/78/284), le Conseiller Spécial sur les droits de l'enfant à l'UNICEF⁷⁶ note qu'il existe un potentiel des technologies numériques pour les enfants, notamment pour l'inclusion sociale des handicapés, les liens familiaux des enfants en déplacement et l'aide des enfants victimes de crise humanitaire. Au chapitre des bénéfices du numérique, il faut retenir également la participation des enfants, notamment en matière de justice sociale et d'action climatique ainsi que l'ouverture de connexions d'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'information et aux procédures d'enregistrement des naissances. Cependant, la fracture numérique persiste et touche notamment les filles, les enfants des zones rurales, les enfants pauvres et les enfants touchés par les crises humanitaires.

5.6. Organisations de la société civile en soutien de l'enfance

Les résultats du Baromètre montrent que la situation des organisations de la société civile en soutien de l'enfance apparaît difficile et leur soutien à l'enfance très limité. Seule la Côte d'Ivoire a obtenu le score moyen de 0,5, le score des autres pays étant de 0,4. Le Baromètre note également que l'efficacité des organisations de la société civile (OSC) reste entravée par des faiblesses structurelles avec des capacités organisationnelles limitées. Les autres constats du Baromètre mettent l'accent sur la faiblesse du soutien des États et des collectivités locales et de l'autofinancement⁷⁷, ce qui explique qu'aucun État n'a obtenu un score positif en ce qui concerne le soutien financier des collectivités publiques et l'autofinancement.

L'autre constat établi par le Baromètre est que les États ne parviennent pas encore à respecter leurs engagements en matière de budget consacré à l'enfance. Pour ne prendre que l'exemple du Sénégal, la proportion du budget de l'État consacrée à la protection de l'enfant, actuellement de 0,05%, pourrait être augmenté en lien avec les engagements pris dans le cadre de la Politique de la CEDEAO pour l'Enfance (2019- 2030) qui propose un objectif de 3%.

⁷⁶ CF : Exposé Conseiller Spécial Droits de l'Enfant UNICEF au cours de la présentation du Rapport 2019 d'étape de la Côte d'Ivoire au Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant

⁷⁷ Pour une analyse complète du financement des OSC voir Etude Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Economie, Etude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités, Rapport 2018

Ces facteurs contraignants qui ressortent du diagnostic du Baromètre renseignent sur les handicaps auxquels les OSC sont confrontés dans l'accomplissement de leurs missions de promotion et de protection des droits de l'enfant. Pourtant, la société civile joue un rôle important dans le plaidoyer pour l'adoption de mesures politiques, institutionnelles et législatives sensibles aux droits de l'enfant ainsi que la promotion de la participation des enfants dans tout processus les concernant. Les OSC contribuent également au changement des attitudes, pratiques et comportements préjudiciables aux droits de l'enfant à travers la mise en œuvre de programmes de communication pour le changement (C4D). Elles assurent, à travers divers mécanismes, un rôle d'alerte et de signalements des violations des droits de l'enfant. C'est en vertu de ces capacités que la CDE confère expressément aux OSC un rôle dans le suivi de sa mise en œuvre. En effet, l'article 45 a) de la CDE dispose : le Comité des Droits de l'Enfant (CRC) peut inviter, entre autres institutions spécialisées, des ONG à donner des avis spécialisés en application de la Convention. De ce fait, le Comité encourage la société civile à coordonner et soumettre des rapports alternatifs communs pour renforcer la coopération à l'échelle nationale et améliorer le processus d'établissement et de suivi des rapports alternatifs. Les OSC assurent un rôle d'alerte pour amener les Etats parties à rendre des comptes sur la mise en œuvre dans leurs pays respectifs de la CDE.

Les OSC ont participé à l'élaboration du troisième protocole additionnel de la CDE (OP3)⁷⁸, et jouent un rôle actif dans la campagne universelle pour sa ratification. L'OP3 établissant une procédure de présentation de communication, donne la possibilité aux enfants ou à leurs représentants de déposer une plainte devant un comité international d'experts en droits de l'enfant s'ils n'ont pu obtenir de réparations pour les violations dont ils sont victimes dans leur propre pays.

L'OP3 offre aux OSC l'opportunité de jouer un rôle pour que l'accès des enfants à la justice soit garanti tant au niveau national qu'international. Certaines OSC ont des expériences dans le domaine de l'accompagnement (psychologique, social, juridique) des enfants dans les procédures en justice.

Pour accomplir leurs missions, les OSC ont besoin d'un espace civique ouvert. Cette observation fondamentale est confirmée par les résultats du Baromètre qui notent que les acquis des OSC tiennent principalement à la liberté d'association même si le score du Sénégal reste moyen ou encore à l'accès de la justice pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali avec respectivement des scores de 0,7, 0,6 et 0,7. Sur ce point, le Sénégal enregistre un score négatif de 0,4. Il en est de même en ce qui concerne les libertés de manifestation et de réunion et d'expression qui, à des degrés différents, sont relativement garantis en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso avec des scores positifs à la différence du Sénégal qui obtient un score négatif 0,4. Des restrictions ont été cependant notées au Mali et au Burkina Faso sous les transitions. On observera que pour cette composante, le Sénégal n'a obtenu

⁷⁸ Protocole adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, 15 décembre 2011

aucun score positif. Ceci s'explique sans doute par les restrictions de l'espace civique ces dernières années au-delà des problèmes de gouvernance auxquels font face les OSC.

Une dernière observation concerne la faible implication des enfants dans la gouvernance des OSC. Le meilleur score obtenu par le Mali et la Côte d'Ivoire est seulement de 0,4. Une situation peu favorable à l'expression réelle des besoins des enfants.

Le défi majeur des OSC en soutien à l'enfance est le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit dans les quatre pays du champ de l'étude. Il convient ici de rappeler les dispositions de l'article 15 de la CDE qui dispose :

- Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique ;
- L'exercice de ces droits de l'enfant ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sécurité publique et de l'ordre public ou pour protéger la santé ou la moralité publique, ou les droits et libertés d'autrui.

En effet, le Baromètre a fait ressortir que les restrictions de l'espace civique ont un impact global négatif sur les droits fondamentaux des enfants⁷⁹. Le niveau d'engagement civique reste faible dans les quatre (4) pays avec des scores compris entre 0,3 et 0,4. L'impact des restrictions de l'espace civique a un impact aussi négatif pour les filles. Le meilleur score a été obtenu par la Côte d'Ivoire soit 0,5. Cette situation s'explique par le fait que la fille est plus sujette à des restrictions que le garçon en raison de leur perception différenciée dans les sociétés africaines. L'inégalité de genre véhicule en effet certains stéréotypes à leur égard.

Par rapport au droit à la participation des enfants, le Baromètre renseigne que les enfants restent inaudibles en partie en raison des normes sociales qui soutiennent le leadership des adultes⁸⁰. Tous les pays ont obtenu sur ce point des scores faibles. Le meilleur score attribué à la Côte d'Ivoire est seulement de 0,5. Des organisations de la société civile tentent tant bien que mal à solliciter l'avis des enfants dans le cadre de leurs activités en soutien à l'enfance. L'institution de parlements des enfants s'inscrit dans ce cadre.

Si l'on se place dans une perspective d'analyse axée sur les droits de l'enfant, on peut considérer que ces constats et indicateurs des restrictions de l'espace

⁷⁹ Kponvi.G.A (2022). Liberté d'expression et régime militaire au Sahel : Cas du Mali et du Burkina Faso, WACSerie, Issue Paper, Vol. 8, Issue 2, West Africa Civil Society Institute, Accra, Ghana.

⁸⁰ Plan International, « Comment être un meilleur soutien pour les enfants et les jeunes affectés par les restrictions de l'espace civique ? -Approches de gestion des risques avec les jeunes », <https://plansverige.org/app/uploads/2021/11/policy-brief3-des-enfants-des-jeunes-et-lespace-civique-fra.pdf>, consulté le 22-11-2023

civique dans les quatre pays et leurs impacts sur la situation des enfants constituent des violations des droits de l'enfant relatifs à la survie, à la vie et au développement, à la protection et aussi à la participation.

Se référant au droit à la participation, il faut noter les dispositions de la CDE dont l'article 12 indique expressément : les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui est capable de discerner le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant. Les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et son degré de maturité. En outre, l'article 13 dispose : 1) l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontière sous une forme orale, écrite, imprimée, artistique ou tout autre moyen de choix de l'enfant.

5.7. Préservation et consolidation de l'espace civique pour les enfants

En partant des constats et des indicateurs du Baromètre renseignant sur les restrictions de l'espace civique pour les enfants, et au regard des dispositions de la CDE obligeant les Etats Parties à garantir les droits des enfants, entre autres, à la liberté d'expression et celle d'association, les quatre pays ont pris des mesures pour préserver et consolider cet espace civique pour les enfants. A cet effet, l'analyse désagrégée des mesures de consolidation de l'espace montre que la Côte d'Ivoire fait mieux tant en ce qui les mesures d'ordre institutionnel et juridique, les mesures d'ordre économique, les mesures d'ordre politique que les mesures d'ordre socioculturel avec un score identique de 0,6.

Concernant les autres pays, le Baromètre renseigne que les mesures prises par le Sénégal apparaissent insuffisantes quel que soit, par ailleurs, la catégorie de mesures considérées. Le Burkina Faso a obtenu des scores positifs en ce qui concerne les mesures d'ordre institutionnel et juridique et les mesures d'ordre socioculturel même si ces scores restent très moyens soit 0,5. En revanche, les mesures d'ordre économique et d'ordre politique apparaissent faibles avec un score de 0,4. Le Mali se retrouve dans la même situation que le Burkina Faso avec un score identique pour toutes les catégories de mesures prises pour la consolidation et la préservation de l'espace civique.

Le Baromètre donne des exemples d'initiatives pour une participation des organisations de la société civile aux mécanismes, dont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), qui sont ouverts à la participation de la société civile.

Une des principales recommandations de cette étude à l'intention des OSC est qu'elles doivent développer un plaidoyer adressé à tous les organes de suivi de la mise en œuvre de traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de

l'enfant pour qu'ils intègrent la question de la consolidation de l'espace civique pour la promotion et la protection des droits de l'enfant dans leurs observations générales aux rapports périodiques soumis par les Etats parties.

5.8. Valeurs socioculturelles

A propos des valeurs socioculturelles le Baromètre met en exergue qu'elles influencent moyennement l'espace civique des enfants. On observe toutefois que cet impact est variable selon les pays. Elle est plus marquée au Burkina Faso avec un score de 0,6 et ont moins d'influence au Sénégal avec un score de 0,4. L'influence apparaît moyenne en Côte d'Ivoire et au Mali avec un score de 0,5.

En termes de perception, le Baromètre constate que les droits des enfants tels que conçus par les conventions internationales sont perçus dans les sociétés traditionnelles africaines en général comme étant le reflet des valeurs occidentales mettant davantage l'accent sur les droits que sur les devoirs de l'enfant. Ils sont parfois perçus comme un obstacle à leur éducation et un moyen de perversion des valeurs traditionnelles.

Effectivement si on prend en compte certaines pratiques traditionnelles telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages d'enfants, elles constituent des violations des droits de l'enfant se perpétuant comme des normes sociales de référence au niveau de bon nombre de communautés dans les quatre pays du champ de l'étude, notamment le Mali (qui a l'un des taux de prévalence des MGF le plus élevé au monde), le Burkina Faso et le Sénégal. Le phénomène des enfants talibés mendiants, problématique dominante en matière de protection de l'enfant au Sénégal se perpétue en tant que norme sociale de confiage d'enfants à des maîtres coraniques pour l'apprentissage du Coran. C'est cette norme sociale qui constitue la base de légitimation idéologique de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur mendicité forcée.

Toujours par rapport au Sénégal, ce sont ces valeurs sociétales qui seraient à l'origine des blocages de l'adoption de la loi portant statut des daaras ou encore du retard dans l'adoption du Code de l'enfant⁸¹. Quant à la Côte d'Ivoire, le Baromètre indique que des pratiques plus « traditionnelles » de violence envers les filles continuent également de se produire.⁸²

⁸¹ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/12/senegal-letat-doit-passer-des-engagements-aux-actes-forts-pour-protéger-les-enfants-talibes/>, consulté le 25 -11-2023

⁸² Jérôme BALLETT 12(a), Léo DELPY(a), Pulcherie DOFFOU(b), Arsène KONAN(b), Michel KONAN(b), Francis KANOTÉ(b), Joël KOUASSI(b), Séverin Yao KOUAMÉ(b) et Louis OLIÉ(a), « Quelle protection de l'enfance en Côte d'Ivoire ? », Mondes en développement 2021/1(n°193), pages 28

6. Conclusion

Le Baromètre a été principalement construit sur des indicateurs par composante qui ont été renseignés sur la base des perceptions des répondants croisées avec des informations issues de données secondaires.

De l'analyse des résultats du Baromètre, nous avons tiré les principales conclusions qui montrent que dans les quatre pays du champ de l'étude : le contexte politique, socio-économique et sécuritaire détermine en grande partie l'état des droits de l'enfant au niveau de chaque pays respectif ; le cadre juridique international paraît globalement favorable à la promotion de l'espace civique pour les enfants, tandis que le cadre juridique national constitue une contrainte pour l'espace civique pour les enfants ; la présence des enfants sur internet est globalement faible cependant cette faiblesse ne doit pas faire perdre de vue l'importance des risques encourus ; les restrictions de l'espace civique ont un impact globalement négatif sur les droits fondamentaux des enfants, surtout des filles ; les niveaux d'engagement civique restent faibles ; les Etats ne parviennent pas encore à respecter leurs engagements en matière de budget consacré à l'enfance.

Par rapport à ces principales tendances du Baromètre, l'analyse par pays montre que seule la Côte d'Ivoire affiche des scores positifs pour les composantes « Contexte national », « Cadre juridique international », « Cadre juridique national », « Organisations de la société civile », « Restrictions de l'espace civique », « Préservation et consolidation de l'espace civique », et « Valeurs socioculturelles » avec respectivement les scores 0,7 ; 0,9 ; 0,5 ; 0,5 ; 0,5 ; 0,6 et 0,5. Le seul score négatif a été obtenu pour la composante « Espace civique numérique » soit 0,4.

L'analyse du Baromètre axée sur les droits de l'enfant effectuée sur la base du croisement des données et informations tirées du rapport de l'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace civique réduit a fait ressortir les violations des droits des enfants dans les quatre pays du champ.

Les conclusions de cette analyse axée sur les droits de l'enfant, montrent que malgré des avancées notoires dans les domaines de l'environnement juridique et institutionnel protecteur de l'enfant, en plus de l'existence de cadres de politiques publiques qui prennent en compte les droits et la protection de l'enfant, une masse critique d'enfants continue d'être victimes de violations de leurs droits à la survie, au développement et à la protection contre toutes formes de violence, d'abus et d'exploitation.

Dans ce sillage, la situation des enfants s'inscrit dans un contexte contraignant qui a pour origine plusieurs causes (immédiates, sous-jacentes et structurelles) liées aux facteurs tels que le contexte politique, juridique et institutionnel, socio-

économique et sécuritaire des quatre pays du champ de l'étude, ainsi que les représentations et normes sociales et culturelles en conflit avec les droits de l'enfant. Ces facteurs engendrent des pratiques de violations quotidiennes des droits de l'enfant, voire de violations graves au Mali et au Burkina Faso affectés par des crises sécuritaires et politiques cumulées et multidimensionnelles.

Dans ce contexte, les OSC, avec le soutien de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportent des réponses pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace civique réduit.

7. Recommandations

Au terme de l'analyse du Baromètre axée sur les droits de l'enfant, nous avons retenu les quelques recommandations suivantes :

Recommandations principales à l'intention de l'Institut Gorée

- Organiser un atelier sous régional (avec les quatre pays du champ de l'étude) de partage des résultats du Baromètre et de son analyse axée sur les droits de l'enfant et de développement d'un plan de communication pour la diffusion des résultats
- Organiser des ateliers, dans chacun des quatre pays, de renforcement de capacités des OSC de l'espace civique pour les enfants à mettre en place des mécanismes de suivi des observations des organes de suivi de la mise en œuvre des traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant
- Renforcer les capacités des OSC de l'espace civique pour les enfants à développer des plaidoyers pour la budgétisation sensible aux droits de l'enfant
- Mettre en place un observatoire de suivi de l'évolution des résultats du Baromètre.

Bibliographie

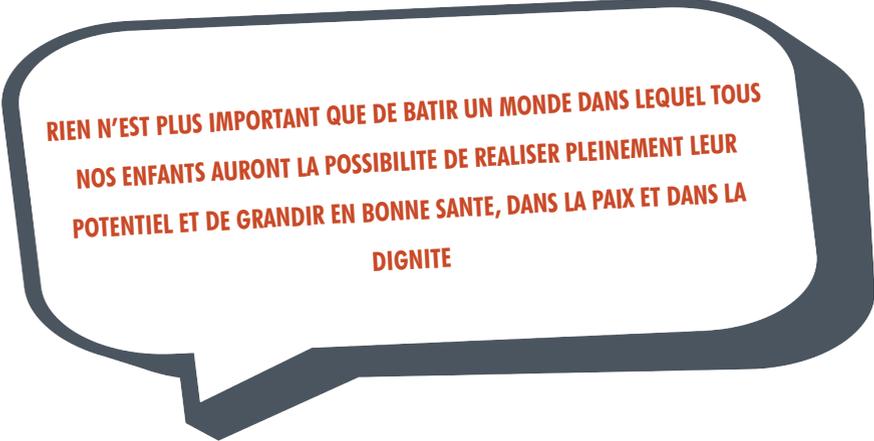
- CF : Rapport final d'analyse d'économie politique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans un espace réduit, juin 2023, Institut Gorée. Save the Children
- « Le Sénégal à un point de bascule. Une lecture politique », <https://www.iris-france.org/176416-le-senegal-a-un-point-de-bascule-une-lecture-politique/>, consulté le 23-11-2023
- Voir : Rapport sur la République du Sénégal, paru en mai 2023, intitulé Sénégal : un modèle Démocratique Africain en Déclin.
- Source : Rapport sur le Développement Humain (2021-2022), PNUD
- Source : Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018/2019, Rapport Final, ANSD
- Banque Mondiale, World Development 2018, Dernière mise à jour 30 mars 2023.
- Idem.
- Source : Rapport IDH 2021-2022.
- Source : Rapport Groupe Banque Mondiale sur la situation économique au Burkina Faso, édition avril 2023.
- Source : idem.
- Voir : Rapport sur l'Indice du Développement Humain 2021-2022.
- Source : Situation économique et financière de la Cote d'Ivoire, Ministère de l'Economie, des Finances de la Souveraineté et du Numérique.
- Voir Rapport sur le Développement Humain (2021-2022).
- https://bice.org/app/uploads/2021/12/3.BICE-BNCE-Mali_Prise-de-position-2020.pdf, consulté le 22 -11-2023
- Voir OCHA, Aperçu des besoins humanitaires, Mali, Février, 2022.
- <https://www.unicef.org/wca/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/23-millions-denfants-auront-besoin-de-protection-dans-la-r%C3%A9gion-du-sahel#:~:text=Au%20Burkina%20Faso%2C%20le%20nombre>,

plus%20que%20l'ann%C3%A9e%20derni%C3%A8re, consulté le 26-11-2023

- Voir : Rapport sur la République du Sénégal, paru en mai 2023, intitulé Sénégal : un modèle Démocratique Africain en Déclin.
- Alioune Tine, Rapport de l'Expert Indépendant sur les Droits de l'Homme au Mali, période du 1er avril au 20 novembre 2022
- Voir Rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'Homme au Mali, Alioune Tine, période du 1er avril au 30 novembre 2022.
- Source : Rapport HCR 2020.
- Source : Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2021.
- Source : Child Protection Global Protection Cluster 2018.
- Source : UNICEF Mali 2021.
- Source : UNICEF Mali 2021.
- Source : Bulletin Alert, 2023, UNICEF, Burkina Faso.
- Source : SNPE 2020-2024 Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, UNICEF.
- Source : Résultats Clés Pour les Enfants, KR 5 Protection des Enfants contre la Violence et KR 6 Lutte contre le Mariage d'Enfants, UNICEF, 2023.
- Source : Rapport Analyse situationnelle des Droits de l'Enfant au Burkina Faso dans la province du Yatanga, EDUCO, 15 juin 2018.
- Source : Résultats Clés pour les Enfants, UNICEF, 2023.
- Source : Child Alert, UNICEF, 2023.
- Unicef 2018, Situation des Enfants et des Adolescents au Sénégal, Diagnostic et Analyse
- Source : Outils Camber sur la base de l'EDS/Continue 2019 et les données de l'UNFPA
- Source : Observations et Recommandations du Comité des Droits de l'Enfant à l'issue de l'examen des rapports périodiques (troisième et cinquième présentés en un seul document) du Sénégal adoptés le 29 janvier 2016

- Source : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire, 2019, UNICEF.
- Source : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Côte d'Ivoire, 2019, UNICEF
- Voir : Rapport Analyse de la situation des enfants et des femmes de Cote d'Ivoire, 2019, Unicef.
- Voir : Idem.cc
- Comité des droits de l'enfant, Rapport valant sixième et septième rapports périodiques soumis par le Sénégal en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2021, décembre 2022
- Voir le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport de la Côte d'Ivoire, <https://www.ohchr.org/fr/2019/05/committee-rights-child-examines-report-cote-divoire>, consulté le 23-11-23
- Il y a des études qui présentent le problème de la déclaration des enfants comme un véritable problème ; Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. La situation des enfants dans le monde, 2021. p.23
- <https://www.humanium.org/fr/senegal/>, consulté le 26-11- 2023
- <https://www.unicef.org/mali/recits/chaque-naissance-compte-et-doit-etre-declaree#:~:text=Au%20Mali%2C%20environ%2013%25%20des,de%20gar%C3%A7ons%20sans%20identit%C3%A9%20juridique>, consulté le 26-11-2023.
- <https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20231122-c%C3%B4te-d-ivoire-35-des-enfants-de-moins-de-5-ans-non-d%C3%A9clar%C3%A9s-%C3%A0-la-naissance>, consulté le 26-11- 2023
- BIDE « Analyse de la protection de l'enfance au Sénégal », <https://www.ibcr.org/fr/nouvelles/analyse-de-la-protection-de-lenfant-au-senegal/#:~:text=Mais%20plusieurs%20lacunes%20persistent%20%3A%20le,enfant%20dans%20le%20pays>, consulté le 26-11-2023
- Source : Rapport d'Étape 2019 de la Cote d'Ivoire au Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant
- Bureau International des Droits des Enfants (BIDE), Etat des lieux – Le système de protection de l'enfant du Burkina Faso et les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants : une analyse systémique basée sur les droits des enfants : comprendre pour agir, Mars 2023, p26

- ECPAT International, Note d'information – Exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire https://ecpat.org/wp-content/uploads/2023/03/ECO-BRIEFING_Cote-d'Ivoire_2023_Final-20-February-2023.pdf, consulté le 22-11-2022
- Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali – BNCE-MALI Bureau International Catholique de l'Enfance – BICE, « Les médias numériques et les droits de l'enfant », Soumission au Comité des droits de l'enfant, Juillet 2014.
- CF : Exposé Conseiller Spécial Droits de l'Enfant UNICEF au cours de la présentation du Rapport 2019 d'étape de la Cote d'Ivoire au Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant
- Pour une analyse complète du financement des OSC voir Etude Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Economie, Etude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités, Rapport 2018
- Protocole adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, 15 décembre 2011
- Kponvi.G.A (2022). Liberté d'expression et régime militaire au Sahel : Cas du Mali et du Burkina Faso, WACSeries, Issue Paper, Vol. 8, Issue 2, West Africa Civil Society Institute, Accra, Ghana.
- Plan International, « Comment être un meilleur soutien pour les enfants et les jeunes affectés par les restrictions de l'espace civique ? -Approches de gestion des risques avec les jeunes », <https://plansverige.org/app/uploads/2021/11/policy-brief3-des-enfants-des-jeunes-et-lespace-civique-fra.pdf>, consulté le 22-11-2023
- <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/12/senegal-letat-doit-passer-des-engagements-aux-actes-forts-pour-protoger-les-enfants-talibes/>, consulté le 25 -11-2023
- Jérôme BALLETT2(a), Léo DELPY(a), Pulcherie DOFFOU(b), Arsène KONAN(b), Michel KONAN(b), Francis KANOTÉ(b), Joël KOUASSI(b), Séverin Yao KOUAMÉ(b) et Louis OLIÉ(a), « Quelle protection de l'enfance en Côte d'Ivoire ? », Mondes en développement 2021/1(n°193), pages 28



**RIEN N'EST PLUS IMPORTANT QUE DE BATIR UN MONDE DANS LEQUEL TOUS
NOS ENFANTS AURONT LA POSSIBILITE DE REALISER PLEINEMENT LEUR
POTENTIEL ET DE GRANDIR EN BONNE SANTE, DANS LA PAIX ET DANS LA
DIGNITE**

KOFI A. ANNAN

